



Campagnes solidaires

Mensuelle Confédération paysanne

N° 359 mars 2020 – 6 € – ISSN 945863

Dossier

Au cœur du monde des PPAM



Viande bovine Sortir de la crise



Pour la fin des pesticides de synthèse dans l'UE

120 organisations lancent conjointement une initiative citoyenne européenne (ICE) pour demander une élimination progressive des pesticides de synthèse d'ici 2035 en Europe et une aide aux paysan-nés pour accompagner les changements de pratiques.

La Confédération paysanne soutient cette initiative (tout comme en France FNE, Greenpeace, Générations futures ou l'Union nationale de l'apiculture – Unaf...). Si cette ICE réunit un million de signatures d'ici à septembre 2020 (dans au moins sept États membres), la Commission européenne et le Parlement devront envisager de légiférer. Pour atteindre cet objectif nous avons besoin de vous ! Signez et faites signer cette ICE !

Le premier objectif est de réduire progressivement de 80 % l'utilisation de pesticides de synthèse dans l'agriculture de l'UE d'ici à 2030, en commençant par supprimer les produits les plus dangereux, de manière à ne plus recourir à des pesticides de synthèse à l'horizon 2035. Il s'agit aussi de restaurer les écosystèmes naturels dans les zones agricoles pour que l'agriculture devienne un moyen de rétablir la biodiversité.

Pour signer l'ICE (et plus d'infos) :

savebeesandfarmers.eu/fra

Sommaire

Dossier

Au cœur du monde des PPAM

- 4 **Vie syndicale**
Actualité
- 6 Chez Bigard, on tue deux fois
- 7 Viande Bovine Sortir de la crise
- 8 Le point sur la réforme des retraites pour les paysan-nés
- 9 Vous aviez beau avoir entendu que les retraites des paysans étaient minables...
- 10 Pesticides Ni chartes, ni ZNT
- 11 Débattre du bien-être animal avec tous les partenaires sociaux
Témoignage
- 12 Élevage Une Étoile s'éteint...
En débat
- 13 Convergence des luttes Ensemble, nous sommes le monde !
Internationales
- 14 Première assemblée asiatique des jeunes de la Via campesina
Agriculture paysanne
- 16 Lot Une ferme très à cheval en agriculture paysanne
- 17 Maine-et-Loire Une installation atypique mais bien accompagnée
Initiative
- 18 Somme Une coopérative alimentaire autogérée à Amiens
Terrain
- 19 Ardèche Beaumont : objectif « jeunes »
Les Ami-es de la Conf'
- 20 Le temps des communes
Culture
- 21 Livre Abeilles, une histoire intime avec l'humanité
- 21 **Abonnement**
- 22 **Annonces**
Action
- 24 Au Salon Reprenons la main !

LA VIE DES CIMES



LES ANTI-SPECISTES VONT ILS TROP LOIN ?



Raison



Nicolas Girod,
paysan dans le Jura,
porte-parole de la Confédération paysanne

Mensuel édité par :
l'association Média Pays
104, rue Robespierre – 93170 Bagnole
Tél. : 01 43 62 82 82 – fax : 01 43 62 80 03
campsol@confederationpaysanne.fr
confederationpaysanne.fr
facebook.com/confederationpaysanne
Twitter : @ConfPaysanne
Abonnements : 01 43 62 82 82
abocs@confederationpaysanne.fr
Directeur de la publication : Nicolas Girod
Rédaction : Benoît Ducasse et Sophie Chapelle
Secrétariat de rédaction : Benoît Ducasse
Maquette : Pierre Rauzy
Dessins : Samson, Claire Robert
Diffusion : Anne Burth et Jean-Pierre Edin
Comité de publication : Christian Boisgontier,
Jo Bourgeois, Michel Curade, Joël Feydel,
Florine Hamelin, Véronique Léon,
Jean-Claude Moreau, Michèle Roux
Impression : Chevillon
26, boulevard Kennedy
BP 136 – 89101 Sens Cedex
CPPAP n° 1121 G 88580
N° 359 mars 2020
Dépôt légal : à parution
Bouclage : 27 février 2020

La décision que le Conseil d'État a rendue le 7 février est historique : elle donne raison aux neuf associations et syndicats requérants concernant les nouveaux OGM, ou OGM cachés, issus de mutagénèse.

Après avoir réussi à empêcher la culture d'OGM par nos actions et notre détermination, nous poursuivons le combat victorieux contre la brevetabilité du vivant et pour la défense de l'autonomie paysanne.

Non seulement, c'est une belle réussite pour la Conf' et ses partenaires, mais c'est surtout un premier pas pour reconquérir notre autonomie semencière, pour sortir de la dépendance aux semenciers industriels. C'est un pavé dans la mare de l'industrialisation de l'agriculture et du vivant.

Cette décision, attendue depuis 2014, vient reconnaître la justesse et la véracité de nos arguments : ces nouveaux produits – dont les variétés mutées rendues tolérantes aux herbicides (VrTH) – sont bien des OGM au regard de la loi. Ils doivent donc être évalués, étiquetés et retirés du catalogue car devant être interdits à la culture en France.

Les semences issues de transgénèse ou de mutagénèse poursuivent le même objectif : intensifier les pratiques, enfermer les paysan-nes dans une dépendance aux intrants de plus en plus importante, assurer un maximum de profits à l'agrobusiness même si, pour cela, il faut mettre en péril nos existences et notre environnement.

Sous couvert de modernisme, ces plantes accélèrent les dégâts sociaux, environnementaux et climatiques. Ces OGM ne sont en aucun cas des outils d'une agriculture « durable » : au contraire, ils participent à nous projeter dans le mur d'un modèle agricole à bout de souffle et sans solution.

L'avenir et la modernité s'écriront grâce aux paysannes et aux paysans, à leur capacité d'adapter nos savoir-faire et techniques aux enjeux actuels et à renouer ce lien au vivant qui fait l'essence même de notre métier.

Demain, pour que cette victoire soit pleine et entière, il faudra des décisions politiques, demandées par le Conseil d'État : les « sages » sont de notre côté, reste au gouvernement et à son ministre de l'Agriculture à se conformer à leur décision.

Mais très vite il faut mettre la pression aux semenciers afin que les semis de colza de cet automne soient réalisés sans ces nouveaux OGM, et que les paysan-nes puissent utiliser et vendre en toute légalité leur production. Il ne faut pas mettre en difficulté des milliers de paysannes et de paysans. Il n'y a aucune impasse : il faut juste forcer les acteurs économiques à respecter la loi et à vendre, très rapidement, uniquement des semences autorisées, évaluées et étiquetées.

Fêtons donc cette victoire obtenue de haute lutte et maintenons plus que jamais la pression sur la France et l'Europe afin d'éviter contournements ou reculs.

Ni dans nos champs ni dans nos assiettes : les OGM on n'en veut toujours pas !



Sauver 110 hectares de terres agricoles



Le 19 février, la Confédération paysanne se mobilisait à Saint-Romain-de-Popey (Rhône). 25 tracteurs et 200 personnes sont venus dresser une serre et planter des légumes pour s'opposer au bétonnage de 110 hectares de terres agricoles entre L'Arbresle et Tarare. À l'heure où tout le monde parle de relocalisation, ce n'est pas moins qu'une méga zone d'entrepôts logistiques pour l'export qui est en projet sur ces terres, mettant à mal toute une agriculture de proximité.

Victoire dans la lutte contre les OGM !

Dans sa décision rendue le 7 février⁽¹⁾, le Conseil d'État ordonne au gouvernement de suspendre la culture des OGM commercialisés illégalement et d'appliquer les principes de précaution à la culture des variétés rendues tolérantes aux herbicides (VrTH). Il donne raison sur des nombreux points aux neuf organisations paysannes et de la société civile⁽²⁾ qui l'ont saisi en 2015 pour annuler le refus du Premier ministre d'alors de prendre un moratoire sur la culture en France des VrTH et d'appliquer la réglementation OGM à toutes les variétés obtenues par les nouvelles techniques de mutagenèse.

Il enjoint le gouvernement d'annuler l'enregistrement au catalogue des variétés qui y ont été inscrites illégalement, en précisant que cela s'applique à toutes les nouvelles techniques de mutagenèse, y compris celles appliquées sur des cellules isolées et multipliées *in vitro*. Cela concerne notamment les variétés rendues tolérantes aux herbicides de colza *Clearfield* et de tournesol *Clearfield Plus*.

Le Conseil d'État a par ailleurs estimé qu'en vertu du principe de précaution, le Premier ministre ne pouvait refuser de prendre des mesures de prévention pour l'utilisation de variétés de plantes rendues tolérantes aux herbicides. S'il n'ordonne pas de moratoire comme le demandaient les requérants, il enjoint le gouvernement de réaliser une évaluation des risques générés par ces variétés et de définir des conditions de culture destinées à limiter l'utilisation des herbicides.

Les associations requérantes se félicitent de cette décision du Conseil d'État qui fait passer la santé et l'environnement avant les intérêts économiques de quelques firmes semencières et productrices de pesticides. Elles attendent du gouvernement qu'il applique enfin la loi en respect du principe constitutionnel de précaution. C'est ce qu'elles ont rappelé lors d'une conférence de presse, organisée au siège de la Confédération paysanne, à Bagnolet, le 11 février et que Nicolas Girod souligne dans son édito en page 3.

(1) conseil-etat.fr/actualites/actualites/certains-organismes-obtenus-par-mutagenese-doivent-respecter-la-reglementation-ogm

(2) Confédération paysanne, Réseau Semences Paysannes, Amis de la Terre, Vigilance OGM et pesticides 16, Vigilance OG2M, CSFV49, OGM Dangers, Vigilance OGM 33, Fédération Nature & Progrès.

La Conf' a dit

- Elle demande l'abandon de la décision gouvernementale de réaffecter au budget général de l'État un surplus de 6,9 millions d'euros issu du fonds Casdar (compte d'affectation spécial « Développement agricole et rural »). D'autant plus préjudiciable que le ministère de l'Agriculture qualifie ce compte de « levier pour accompagner la transition agroécologique de l'agriculture française ». Sans compter que cet outil est celui des paysannes qui le financent par une taxe prélevée sur leur chiffre d'affaires. Ni la société, ni le monde agricole ne peuvent s'offrir le luxe de renoncer au moindre euro en faveur de la transition agroécologique. *(communiqué du 29/1)*

- Elle appelle Emmanuel Macron à défendre un budget fort pour la Pac post 2020, notamment le second pilier, en faveur de l'actif paysan et de la transition agroécologique. Dans son communiqué du 18 février, à l'avant-veille d'une réunion des dirigeants européens pour débattre du futur budget de la Pac, elle précise : « *L'ambition de la France et de l'Europe en matière de transition agroécologique est affichée fortement.*

La Pac devra être en cohérence avec les multiples stratégies allant dans ce sens : le Green deal, la stratégie de la fourche à la fourchette, la stratégie biodiversité, etc. Les mesures du second pilier sont les plus pertinentes pour répondre à cet enjeu. Une baisse de 25 % du budget dédié à la transition serait une catastrophe et un signal déplorable envoyé par l'Europe. »

Pensée

Une pensée à la famille de Lionel Robert, décédé le 15 février à 62 ans. Lionel était un des fondateurs de la Confédération paysanne dans l'Aube, syndicat dont il était porte-parole et tête de liste lors des dernières élections professionnelles de janvier 2019. Ces élections ont marqué l'histoire du syndicat départemental puisque pour la première fois, il devenait représentatif, Lionel étant élu à la chambre d'agriculture pour le représenter. Fidèle à ses convictions, il venait d'assurer la transmission à un jeune paysan des parts de l'élevage qu'il conduisait en bio avec son frère.

Un front large pour stopper le Ceta

La Confédération paysanne et plusieurs organisations citoyennes – Attac, Extinction Rébellion, ANV-Cop 21, les Amis de la Terre, ainsi que le collectif STOP-Tafta – unissent leurs forces pour bloquer le Ceta sur les réseaux sociaux, dans la rue, dans nos champs et partout où la lutte sera nécessaire.

Depuis le 21 septembre 2017, la plupart des articles du traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada sont appliqués, dans l'attente de la ratification complète des parlements des différents États de l'UE. La France n'a pas encore complètement adopté le traité qui doit encore passer devant le Sénat, à une date encore inconnue à ce jour.

La pression citoyenne en opposition à ce traité doit donc se renouveler. Une campagne d'affichage est ainsi proposée, avec des affiches sur la base d'un triptyque Agriculture-Démocratie-Climat et une quatrième affiche chapeau « Bloquons le

Ceta ». Après les municipales, il sera temps d'afficher sur les murs des villes, des villages et dans les champs notre opposition à un traité contraire aux

intérêts du plus grand nombre et à la pérennité de nos biens communs.

Contact : vpereira@confederationpaysanne.fr

Contact :

vpereira@confederationpaysanne.fr



La Conf' a vu

- Les 29 et 30 janvier, une délégation de paysan-nes de la Conf' était à Bruxelles dans le cadre du travail sur la prochaine Pac. Elle a rencontré les députés européens français qui s'occupent de ce dossier (Tolleret – LREM, Biteau – EELV, Bompard – LFI, Sanders – LR, Andrieu et Tarabella – PS), ainsi que la Commission européenne (Directions générales Agri et Santé), la représentation française auprès de l'UE et Catherine Geslain, directrice adjointe du cabinet du Commissaire à l'agriculture. Les paysan-nes leur ont remis des propositions d'amendements préalablement travaillés, qui seront discutées par les député-es dans les semaines à venir. De très nombreux sujets abordés : plafonnement des aides, surprime sur les premiers hectares, aides aux petites fermes, surfaces pastorales, mesures agro-environnementales, bio, assurances, régulation des marchés... Nicolas Girod a participé à un débat après la diffusion du film *Au nom de la Terre* organisé par les Verts et en présence du Commissaire à l'agriculture, ainsi qu'à un colloque sur la Pac organisé par LFI.

- Le 5 février, Nicolas Girod représentait la Conf' à la réunion du Conseil supérieur d'orientation de l'agriculture, présidée par le ministre. Un CSO qui devait valider le diagnostic établi sur l'état de l'agriculture en France et écrire les besoins pour la future Pac, pour l'instant sans hiérarchie ni arbitrage politique. Le diagnostic ose, pour une fois, montrer où nous ont mené les précédentes politiques. La Conf' a rappelé la nécessité de régulation des marchés et de renouvellement des paysan-nes. Elle a insisté sur le besoin d'accompagnements forts à la transition (second pilier de la Pac), ainsi que d'une véritable politique alimentaire afin de répondre aux enjeux de souveraineté et de relocalisation.

Le plus dur commence maintenant avec l'enjeu d'écrire le plan stratégique national, en hiérarchisant et en arbitrant politiquement : c'est maintenant que va se jouer réellement la direction de la future Pac.

- Le 11 février, le secrétariat national rencontrait à l'Élysée le Président de la République, Emmanuel Macron, en présence du ministre de l'Agriculture. Petit tour des syndicats agricoles représentatifs, reçus les uns après les autres à quelques jours de l'ouverture du Salon de l'Agriculture (pour apaiser sa venue au Salon ?) La Conf' a parlé loi Egalim, réforme de la Pac, pesticides, retraites, foncier et cellule Demeter. Sur la loi Egalim, Emmanuel Macron a demandé de la patience avant de tirer le bilan de ses effets : « *On est au milieu du gué.* » Sur la Pac, il s'est centré sur la défense du budget, déclarant vouloir préserver un budget simplement revu en proportion du départ du Royaume-Uni de l'UE. Sur la loi « foncier » demandée par la Conf', pas d'engagement marqué, renvoi au ministre qui lui-même... Points de vue très différents sur Demeter et la réforme des retraites.

- Le 18 février, le secrétariat national rencontrait le cabinet d'Élisabeth Borne. Le 17 janvier, lors de ses vœux, la ministre de la Transition écologique et solidaire avait déclaré que le « *modèle agricole* » en France est « *arrivé à bout de souffle* », estimant qu'il faut « *produire autrement* ». L'idée était de voir avec son cabinet que ce que cela signifiait. Finalement, ça ne signifie rien, juste de la com : aucune volonté concrète d'inflexion des politiques publiques n'a été exprimée ni sous-entendue durant le rendez-vous.

Chez Bigard, on tue deux fois

Nous l'avons vu dans notre dossier de février : le groupe Bigard est, pour la filière de la viande bovine, un des principaux prédateurs du revenu paysan. Loin du « partenariat » revendiqué avec les éleveurs et les éleveuses, il était un des nominés au Prix Pinocchio remis lors du Salon de l'Agriculture (cf. p. 24).

C'est l'histoire de paysannes et de paysans comme vous et moi ; et cela arrive tous les jours. Cette année 2019, comme il y avait un grand manque de foin – plus d'herbe à cause de la sécheresse – ma femme et moi décidons de vendre pour la viande quelques agneaux et brebis afin de pouvoir passer l'hiver. C'était la première fois que l'on vendait pour tuer : d'habitude on vend nos agneaux pour créer des troupeaux et pour des particuliers qui font de la laine ; c'est notre activité principale sur la ferme et ce n'est pas les sourires goguenards de grands chefs d'exploitation qui nous en ont découragés. Paysans jusqu'au bout !

Les faits : le 9 septembre, on porte neuf agneaux vivants et en bonne santé chez Copagno (Coopérative Producteurs d'Ovins Auvergne) à Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme), pour un poids de 328 kg. Déjà, on m'explique que bio y en a trop, que ça ne se vend pas bien, qu'il y a trop d'agneaux sur le marché, qu'il y a eu beaucoup d'importations d'agneaux pendant l'été et que si je ne donne pas de granulés, ils ne feront pas le poids. On repart un peu contrariés, on les trouvait très beaux nos agneaux. Donc, on laisse les agneaux avec les papiers réglementaires, notre RIB et on nous explique que l'on sera réglé dans une quinzaine de jours. Faut avoir confiance, c'est des pros, on nous payera le poids carcasse.

Effondrés

Effectivement, le 20 septembre, on reçoit notre « facture d'apport » pour un montant de 80 euros HT. Là, on est morts, effondrés, c'est nous que l'on tue ce coup-ci.

Explication par Copagno : les agneaux ont été abattus chez Bigard, à Castres (Tarn) ; c'est eux qui jugent les animaux et qui tuent. Donc, ils n'avaient retenu que quatre agneaux pour un poids viande de 45,50 kg ; les cinq autres agneaux sont saisis pour une valeur zéro. Motif retenu de la saisie : « cachexie », la cachexie est une association de maigreur et de fonte musculaire.

Quand on élève des agneaux, on a toujours en moyenne 50 % du poids vif en carcasse. On s'attendait donc à un poids



La Confédération paysanne de Côte-d'Or a manifesté le 10 février devant l'abattoir Bigard, à Venarey-Les Laumes, près de Montbard : « Bigard, qui concentre près de la moitié des abattages de bovins en France, continue d'user de sa position hégémonique pour payer les paysannes et les paysans à des prix toujours plus bas et pour faire barrage à toute montée en gamme de notre production », rappelait le syndicat.

total d'environ 160 kg de facturation. Mais là, tout devient incompréhensible, aucune justification, personne nous a prévenus de quoi que ce soit. Sinon, on aurait repris nos agneaux. Mais là, rien. En plus, comme il s'agit d'un vétérinaire assermenté, on ne peut contester sa décision, même si on sait que les bêtes ne sont pas toutes contrôlées.

Alors, on nous explique que c'est de notre faute, on doit engraisser nos agneaux avec des granulés pour qu'ils fassent un poids très correct, sinon ce n'est pas rentable pour eux de tuer des animaux. Leur réponse, c'est de culpabiliser les paysans et les paysannes pour obtenir le plus rentable pour leur entreprise et obliger à acheter leurs granulés. Mais on est bio 100 %, les animaux grandissent naturellement, ils sont sains et la nature reste la nature : il y a des grands, des petits, des gros, des maigres, ça, c'est normal.

Comment peut-on comprendre que l'on prenne nos animaux sans nous dire un prix, que l'on saisisse sans nous prévenir, que l'on nous règle à des prix de honte et que l'on nous rende coupables de cela ? Où sont passés les cinq agneaux « saisis » ? Les bêtes étaient saines, même si pas assez rentables pour Bigard : mais

alors que tant de gens ne peuvent même plus se payer de la viande, qu'en ont-ils fait ?

Le « cinquième morceau » ou comment rentabiliser tout ce que l'on ne paye pas aux paysans : les abats, la tête, la peau, les saisis... Beaucoup d'argent pour l'abattoir et rien pour les paysans et les paysannes.

Cette escroquerie est devenue courante. Que ce soit des agneaux, des veaux, des poules, les abattoirs gardent le pouvoir de juger et de tuer comme bon leur semble. Ils savent très bien qu'en voulant les culpabiliser, les éleveurs et les éleveuses n'oseront pas en parler de trop, de peur que les gens jugent défavorablement leur travail et leur élevage. C'est faux ! Il faut le dire haut et fort : les coupables sont en face de nous, avec le pouvoir de nous détruire en toute légalité. Des salariés accepteraient-ils que leur patron, chaque fin de mois, fixe leurs salaires par rapport à ses besoins et sa marge ? Et pourtant, les animaux que l'on vend souvent à contrecœur, c'est notre salaire.

Il faudrait faire remonter tous les abus que l'on vous fait subir. Nous pourrions alors ensemble nous défendre. ▢

Philippe Peschard,
paysan dans le Cantal

Viande Bovine Sortir de la crise

La Confédération paysanne travaille sur des propositions, inspirées d'initiatives locales, pour aider les éleveuses et les éleveurs à sortir de la grave crise affectant la filière de la viande bovine.

L'élevage bovin allaitant subit une crise grave et profonde : les trésoreries s'assèchent, les cessations d'activité se multiplient et la décapitalisation s'accélère dans un silence assourdissant. En élevage laitier comme allaitant, le devenir des veaux mâles fait l'objet d'une préoccupation croissante de la part de la société comme de la part des éleveurs et des éleveuses⁽¹⁾. Par ailleurs, les élevages laitiers, qui fournissent près de la moitié de la viande bovine en France, sont de plus en plus dépendants de crises récurrentes à fort impact sur le marché de la viande.

Face à ces constats et enjeux, la Confédération paysanne a réuni une quinzaine d'éleveurs et d'éleveuses le 9 janvier à Cholet, dans l'objectif de formuler de nouvelles propositions pour l'élevage bovin. L'idée était de s'inspirer des initiatives locales qui permettent de réconcilier revenu et réponse aux attentes citoyennes. Trois leviers ont été identifiés.

Tout d'abord, le développement d'initiatives de circuits territorialisés de commercialisation de la viande bovine semble plus que jamais nécessaire pour faire face à une crise d'une durée sans précédent sur le marché national. Aujourd'hui, la généralisation de ces initiatives est limitée par des

contraintes fortes sur l'investissement, le temps de travail, la prise de risques, l'équilibre matière⁽²⁾ et la logistique. Si les enseignements issus des échecs et des réussites dans différentes régions peuvent apporter des solutions, un appui financier extérieur à l'organisation collective (Pac, État, collectivités locales, voire collectifs citoyens) doit être envisagé. Cet appui financier doit tenir compte des besoins en outils d'abattage et de transformation qui permettent de rapprocher l'acte d'abattage et l'acte d'élevage, répondant aux attentes sociétales, sans concurrencer les outils déjà en place.

Aide aux bovins allaitants

Ensuite, la production de veau sous la mère et surtout la production de bœuf à chargement constant peuvent être davantage développées pour diminuer la dépendance des élevages allaitants français à l'export des mâles. Pour cela, l'aide aux bovins allaitants, qui ne prime que les vaches actuellement, doit être transformée pour encourager l'engraissement à l'herbe et ainsi viabiliser la production de bœufs.

Enfin, face à un taux très bas de renouvellement des générations d'éleveuses et d'éleveurs, un tra-

vail approfondi sur l'installation et la transmission en élevage bovin doit être mené si nous voulons maintenir des fermes nombreuses à taille humaine. Trois leviers ont été identifiés pour cela : faire émerger des solutions innovantes de portage du capital pour diminuer le poids des emprunts les premières années ; améliorer l'équilibre entre rémunération de l'éleveur et charge de travail ; et trouver des solutions pour que le solde du capital ne soit plus nécessaire pour continuer à vivre après la retraite.

Cette réunion du 9 janvier ouvre une série de concertations locales, sur le même thème, dans différents territoires en France. La Confédération paysanne s'engage à accompagner toutes les initiatives de ce type et à porter haut et fort les revendications des éleveurs et des éleveuses pour sortir de la crise en répondant aux attentes des citoyennes et des citoyens. ▢

Fabien Champion

(1) Les deux tiers des mâles de races laitières sont aujourd'hui destinés à la production de viande de veaux standard, abattus à 6 mois après engraissement dans des sites spécialisés ; la moitié des veaux mâles de race allaitante est envoyée loin des bassins de naissance dans des centres d'engraissement pour fournir en viande de taurillons (veau non castré de plus de 12 mois) le marché local demandeur, souvent l'Italie pour les veaux français.

(2) Nécessité de valoriser toutes les pièces de la carcasse.



Le 14 février, une semaine avant l'ouverture du Salon de l'Agriculture, la Confédération paysanne invitait à une conférence de presse et à la visite de la ferme de Vivien Grandin, dans les Deux-Sèvres. Soulignant l'échec de la loi Egalim qui devait rétablir l'équilibre des relations commerciales entre les producteurs et la grande distribution, Nicolas Girod, porte-parole national du syndicat, martelait l'urgence : « On pousse un cri d'alerte. Il faut un plan d'urgence pour l'élevage allaitant ! »

Parmi la longue chaîne du vivant, humains et animaux confondus, il y a un trait d'union, celui de toutes les angoisses, de toutes les peurs. Déjà « nos ancêtres les Gaulois » craignaient que le ciel ne leur tombe sur la tête, ce qui ne se démentira pas tout au long de l'histoire. Dans un ouvrage de Jean Delumeau, *La peur en Occident*⁽¹⁾, l'auteur décrypte les comportements délirants et monstrueux des populations subissant la peste noire. Face à l'incompréhension et à l'étendue de ces épidémies, la responsabilité des groupes sociaux les plus vulnérables sera pointée. Ainsi les Juifs seront stigmatisés et des pogroms essaieront dans toute l'Europe. L'homme va tenter de rivaliser avec le pire de la nature, les guerres seront le vecteur de cette ambition dramatiquement mortifère. Les deux dernières, mondiales, avec leurs armes nouvelles et leurs prolongements aussi terrifiants envers les civils innocents, sont bien placées au hit-parade de la terreur.

Mais dans cette course de la peur, la nature résiste. Ainsi, après le premier conflit mondial, la « grippe espagnole » – grâce, déjà, à la présence du virus H1N1 – fera près de 50 millions de victimes, performance à faire manger leur képi aux pires prédateurs galonnés de nos armées. Depuis, il y a eu bien des armes létales fourbies par la nature : le sida, le srass, la grippe aviaire et bien d'autres joyeusetés, jusqu'à aujourd'hui le coronavirus. Les échanges internationaux offrent des occasions idéales pour les exportations de ces petites bêtes.

Loin de tous les débordements dans l'air un tantinet frisquet de cette fin d'hiver, les amandiers éclatent de lumière, et la main de l'enfant dans celle de la maman nous fait espérer un monde plus apaisé.

(1) *La peur en Occident, XIV^e-XVIII^e siècles*, de Jean Delumeau, Fayard, 1978

Un nom de roi d'Angleterre pour le nouveau président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture françaises (APCA) : Sébastien Windsor, 49 ans, élu à cette présidence le 29 janvier, était jusque-là vice-président de l'Assemblée, mais aussi président de la chambre régionale d'agriculture de Normandie, de l'Acta (l'association des instituts techniques agricoles), de Terres Inovia (institut technique des oléoprotéagineux), de l'école d'ingénieurs UniLa-Salle et administrateur du groupe agro-industriel Avril. Sébastien Windsor a placé son mandat sous le signe de la continuité. À défaut de durabilité, le vieux monde de la Fnsea semble en effet s'accrocher et vouloir encore durer...

Indécence

Dans une enquête publiée le 19 février, *Mediapart* révèle les salaires de plusieurs cadres dirigeants de la Fnsea, dont celui du directeur général Clément Faurax (13 400 euros bruts par mois). L'ancienne directrice générale, Catherine Lion, qui touchait 14 800 euros brut mensuels en poste, a pour sa part vu sa rémunération sensiblement augmenter lorsqu'elle est devenue conseillère de la Fédération, à temps partiel. Il faut dire que la « fédé » a des moyens considérables, notamment un siège national de 120 salarié-es ! « Indécent » et « hors-sol » pour la Confédération paysanne : « Comment expliquer à des paysans qu'ils vont être défendus par des personnes qui gagnent en un mois ce qu'eux ont du mal à gagner en un an ? »

Un chiffre

212 000 : c'est le nombre d'adhérent-es que la Fnsea placardait sur son stand au Salon de l'Agriculture. À rapprocher des 112 212 voix que les listes communes ou apparentées Fnsea-JA ont obtenu aux élections aux chambres d'agriculture en 2019. On en déduit donc que – fait rarissime – la moitié des adhérent-es ne votent pas pour leur syndicat. Ou que plein d'adhérent-es qui ne savent pas qu'ils le sont...

Le point sur la réforme des retraites pour les paysan·nes

Le projet de loi sur la réforme des retraites est au jour du bouclage de ce numéro en cours de discussion à l'Assemblée nationale. Où en est-on en ce qui concerne les paysannes et les paysans ?

Les principes du système universel de retraite pour les paysan·nes

La réforme vise à instaurer un système universel de retraite, se substituant aux 42 régimes actuels, pour couvrir l'ensemble des assuré-es : paysan·nes, salarié-es du public et du privé, professions libérales... Un euro cotisé devrait ouvrir les mêmes droits à chacun. Dans le futur système, les non-salariés agricoles cotiseraient au taux de 28,12 % jusqu'à 40 000 euros, puis 12,94 % jusqu'à 120 000 euros bruts de revenus annuels. Pour accéder au minimum de pension, il faudrait cotiser sur la base d'une assiette minimale de cotisation fixée à 600 Smic (environ 6 000 euros par an). L'âge légal, c'est-à-dire l'âge minimal à partir duquel on peut partir en retraite, resterait fixé à 62 ans mais ne permettrait plus de partir sans décote. Il faudrait attendre l'âge d'équilibre (ou âge pivot) pour pouvoir bénéficier d'une pension complète. Cet âge serait fixé par la nouvelle Caisse nationale de retraite universelle, tout comme

la valeur du point permettant de calculer le montant des pensions.

Une réforme mal préparée et forcée

De nombreux flous demeurent concernant les retraites agricoles : quelle sera l'assiette exacte des cotisations ? Comment les retraites des aides familiaux, conjoint-es et cotisant-es solidaires seront-elles calculées ? Qu'est-il prévu pour les paysan·nes d'outre-mer ? Comment la transition entre l'ancien et le nouveau système se passera-t-elle ? Des questions essentielles renvoyées à de futures ordonnances. Ces imprécisions ont conduit la MSA à rejeter la réforme, rejoignant les critiques du Conseil d'État. L'examen du projet de loi a néanmoins débuté à l'Assemblée nationale le 17 février mais le gouvernement risque d'utiliser le 49-3 – vote d'un bloc sans discussion – pour voir sa réforme adoptée avant l'été.

Un leurre pour les paysan·nes

La retraite à 1 000 euros par mois ne concernerait qu'une faible part

des paysan·nes : celles et ceux partant en retraite à partir de 2022 avec une carrière complète, soit 43 ans de cotisations dont 17 comme chef·fes d'exploitation. De fait, les conjoint-es et paysan·nes à carrières incomplètes seraient exclu-es, soit environ 40 % des futurs retraités. Pire, le nouveau régime sera moins solidaire, avec une logique mathématique renforçant la relation entre petite cotisation et petite retraite. Elle imposera à l'ensemble des paysan·nes de travailler plus longtemps, sans garantie sur l'âge de départ ou le montant de leur pension.

Les retraité-es actuel·les, grand·es oublié·es de la réforme

En 2018, les député·es avaient adopté à l'unanimité la proposition de loi d'André Chassaigne portant à 85 % du Smic les pensions des chef·fes d'exploitation, y compris déjà retraité·es. Le gouvernement s'était opposé à cette mesure, renvoyant à la réforme en cours. Durant l'examen du projet de loi actuel, plusieurs amendements ont été déposés en ce sens par des député·es de la majorité et de l'opposition. Nouveau refus. La Confédération paysanne poursuit donc la mobilisation pour obtenir une augmentation immédiate des pensions pour l'ensemble des non salarié·es agricoles : chef·fes d'exploitation, collaborateur·es et collaboratrices d'exploitation, aides familiaux, de métropole et d'outre-mer, ayant liquidé leur retraite avant ou à partir du 1^{er} janvier 2022. Il serait incompréhensible que le gouvernement s'obstine à refuser cette mesure de justice sociale qui fait l'objet d'un large consensus syndical et politique. ▢

Aurélié Bouton,
animatrice nationale



Pour André Tissot, responsable de la commission des « ancien·nes » de la Confédération paysanne : « En rejoignant le mouvement social qui conteste la réforme, la Confédération paysanne a fait connaître avec force la situation indigne, actuelle et future, des retraité·es agricoles à toute la société. Seule une solidarité de tous les travailleurs peut faire aboutir des mesures sociales justes et urgentes. »

Témoignage

Vous aviez beau avoir entendu que les retraites des paysans étaient minables...

Paysan au Pays Basque, Mikel Hiribarren s'apprête à prendre sa retraite. Il témoigne du choc reçu à l'annonce du probable montant de pension qu'il recevra après toute une vie de travail.

Vous vous retrouvez un jour dans le couloir d'une permanence MSA. À l'appel de votre nom, vous voilà assis face à la dame qui est chargée de vous conseiller sur les démarches à suivre. « Bonjour, j'ai 63 ans, j'ai bien reçu plusieurs courriers de vos services me proposant de prendre ma retraite. Je venais voir comment procéder pour franchir ce dernier palier de ma vie professionnelle, et savoir combien je pourrais toucher de pension si je décidais de m'en aller au plus vite ? »

Nous voilà parti pour des recherches au fond de l'ordinateur que la dame a devant les yeux. Ce n'est pas tant vous qui êtes là présent sur la chaise qui semble compter, c'est le tracé en chiffres et en lettres de votre parcours professionnel qui capte toute son attention. « Seulement trois trimestres avant vingt ans, affilié comme aide familial à partir de 1980, installé en 1986. Cela ferait 163 trimestres à la fin de cette année 2019. Il aurait fallu 166 trimestres pour avoir une carrière complète... Visiblement vous n'avez pas de trimestres sur le compte du service militaire ? »

« En effet, je n'ai pas accompli de service militaire, j'ai assuré un service civique en soutenant des paysans en difficultés sur de petites fermes. Nous étions employés au pair et payés en reconnaissance. C'était juste avant que Miterrand ne reconnaisse le statut d'objecteur. Avec nos vingt ans, nous étions à mille ans de tout souci de retraite. À soixante ans, nous sommes plus fiers encore de ces choix d'alors. » Mais ce n'était pas vraiment le sujet.

Elle me conforte dans l'idée qu'il me faudrait parvenir à boucler la carrière complète, de quelque manière que ce soit. « La décote est sévère : un seul trimestre manquant peut vous ôter des dizaines d'euros de pension mensuelle. »

J'ai prévu de céder ma place dans le Gaec en fin d'année. La conseillère finit par me proposer de solliciter l'assurance volontaire vieillesse : elle me permettrait d'aller sans activité jusqu'au bout du compte de mes trimestres, en payant toutefois une année de cotisation à la MSA, ce qui validerait les trimestres manquants.



J'insiste pour que nous en venions au montant de la pension. « C'est un calcul complexe, il me faudrait plus d'éléments que ce qui apparaît à l'écran. » Elle finit par lâcher un chiffre, après m'avoir averti qu'il ne fallait pas le prendre comme quelque chose de définitif. Ce « 560 euros » vous résonne dans les oreilles comme la sirène du train qui va s'engager dans le tunnel aveugle.

Vous avez travaillé la vie entière, vous avez donné avec vos associés un nouveau souffle à une ferme estimée trop petite pour permettre d'en vivre, et vous avez payé toutes les cotisations réclamées en temps et en heure. Pour vous entendre dire 560 euros mensuels. Vous aviez beau avoir entendu tant de

fois que les retraites des paysans étaient minables, ce n'est que là que vous prenez conscience du côté misérable de ce qui vous reviendra chaque mois pour vivre. Vous n'en direz rien à personne le soir même : vous n'êtes sans doute qu'un demi-rien si ne valez pas même 600 euros par mois.

À cette heure, je suis bien sorti du Gaec, ma fille Amaia a pris ma place sur la société. Les caisses de MSA et autres complémentaires n'en ont pas terminé de triturer ma carrière. Les copains du syndicat m'ont encore recommandé de veiller à ne pas liquider mes droits avant d'avoir tous les trimestres. Ils m'ont aussi conforté dans l'idée qu'avec la carrière complète, le minimum pourrait frôler ou dépasser les 800 euros. Les 1 000 euros de

La MSA m'a confirmé le retrait de ma qualité de chef

d'exploitation. Pas encore de statut de retraité.

Ce n'est pas neutre, cette question de statut. Nous avons aussi urgence à nous préoccuper de toutes celles et ceux qui ont des sous-statuts de subordonnés plus minables encore, comme les aides familiaux ou les conjoints collaborateurs. Leur travail mérite une tout autre reconnaissance professionnelle et économique.

Et préoccupons-nous en urgence de l'avenir de toutes celles et de tous ceux que nous encourageons à rentrer dans notre métier : quelle scandaleuse anomalie que ce travail d'utilité publique avec des revenus trop incertains et des niveaux de retraites indécentes ! n

Pipeau bio

En 2018, le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, présentait un grand plan « Ambition bio 2022 » doté de 1,1 milliard d'euros. Objectif : convertir 15 % de la surface agricole utile (SAU) française au bio d'ici 2022 et assurer 20 % de produits bio dans les repas servis en restauration collective. Un objectif jugé aujourd'hui « inatteignable » par un rapport de la commission des finances du Sénat, présenté le 5 février. « Le plan a été lancé à grand concours de communication. Et on constate aujourd'hui qu'on est loin de ses ambitions. On en est à 7,5 % de bio. Et dans les cantines, on en est à 3 % », déplore Alain Houpert, sénateur LR qui a dirigé le rapport avec son collègue Yannick Botrel (PS). Selon les parlementaires, les objectifs pourraient quand même être atteints en 2026-2027, à condition que de nombreux dysfonctionnements soient vite corrigés.

Un chiffre

26,08 % : le taux de participation de plus en plus bas (31 % en 2015) à l'élection des 13 760 délégués bénévoles aux caisses locales et centrale de la Mutualité sociale agricole (MSA), scrutin tenu par correspondance et sur Internet du 20 au 31 janvier. Moins d'un paysan sur trois (32,9 %) a participé à ces élections, le taux tombant à 20,32 % chez les salariés-es.

Criminels

Atrazine, propisochlore, perméthrine, nonylphénol éthoxyl: ces pesticides sont interdits en Europe depuis plus de dix ans en raison de leur toxicité avérée. Syngenta, Bayer, BASF et autres géants de l'agrochimie continuent pourtant de les produire, y compris en France, et de les écouler en Afrique, en Amérique latine ou dans l'Est de l'Europe. Adoptée fin 2018, la loi Egalim inclut l'interdiction, à partir de 2022, de la production, du stockage et de l'exportation de ces produits non autorisés en Europe. Mais *Le Monde* (29 janvier) révèle que ces entreprises ont engagé les grandes manœuvres jusqu'au sommet de l'État pour conserver cette activité à risque pour les populations exposées, mais très rentable. Rien de surprenant en soi, mais des agissements toujours détestables.

Détour

Le 14 février au matin, à Toulouse, la façade du local régional de France Nature Environnement s'est retrouvée souillée d'œufs, de foin, de rebuts de poubelles et de tags. La veille, les agriculteurs de la Fdsea-JA de la Haute-Garonne avaient choisi de faire un détour « *chez les écolos* », après s'être rassemblés devant la préfecture pour dénoncer la mise en place des zones de non-traitement aux pesticides. La cellule Demeter n'a rien pu faire, vu qu'elle n'est pas là pour protéger des agressions de la Fnsea et consorts. Au contraire ?

Dans le brun

Demeter n'a rien pu faire là non plus. Le 6 février, la précédente manifestation de la Fnsea contre l'instauration de zones de non-traitement par pesticides aux abords des habitations a atteint son paroxysme à Douai (Nord) quand, après en avoir couvert la place d'Armes, les manifestants ont déversé leur fumier et autres déchets dans la fontaine. Le maire est arrivé peu après, furieux: « *C'est dégueulasse ce que vous faites, c'est des agents de la ville payés qui vont nettoyer ça!* » Le dialogue ville-campagne semble bel et bien patiner.

Actualité

Pesticides Ni chartes, ni ZNT

Pour la Confédération paysanne, porter le débat sur les pesticides dans les territoires s'avère parfois difficile quand la position du syndicat n'est pas celle des principales organisations environnementalistes, ni celle de la Fnsea.

Les débats sur les chartes avec les riverain-es ou les zones de non-traitement (ZNT) sont parfois très animés. Sur ces sujets, la position de la Confédération est claire: elle est contre la mise en place des chartes de « bon voisinage » proposées par la Fnsea et contre les ZNT, non pas parce qu'il ne faut rien faire, mais bien parce que ces dispositifs ne répondent en rien à l'enjeu.

Mettre en place des ZNT (3, 5 ou 20 m des habitations pour les produits les plus dangereux) puis permettre d'y déroger avec des chartes et consacrer 25 millions d'euros pour financer de « meilleurs » pulvérisateurs, c'est se moquer du monde:

- Des ZNT, quelles qu'elles soient, ne peuvent rien contre la volatilité des pesticides, l'effet des perturbateurs endocriniens à des doses infimes, ou encore les effets « cocktail » imprévisibles de tous ces produits.

- L'État se décharge sur les territoires. Le gouvernement, par ce dispositif qu'il renvoie à la charge des préfets, fragmente la problématique des pesticides en une multitude de problématiques territoriales, ce qui lui permet de n'avoir plus à gérer les choix politiques destructeurs qu'il fait au niveau national.

- Les ZNT ne sont pas faites pour protéger les riverain-es, mais pour protéger les pesticides vis-à-vis de l'inquiétude, légitime, qui monte parmi les riverain-es.

- Les chartes de « bon voisinage », en étendant le champ des prétendues « bonnes pratiques », renvoient aux paysan-nes la responsabilité de l'empoisonnement par les pesticides, alors même que ce sont bien les entreprises, avec l'accord de l'État et de

son Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), qui mettent ces produits sur le marché.

- La concertation et la transparence ne protègent pas des pesticides: la protection des populations est un enjeu majeur et ce dispositif de charte peut être vu légitimement par différents acteurs comme une réponse à cet enjeu. Dans certaines situations, les chartes peuvent *a minima* permettre d'assurer une transparence sur les produits et leur utilisation (information des traitements, etc.) et anticiper certaines situations à risque, en particulier des intoxications chroniques. Mais la transparence ne protège pas.

- La dangerosité des pesticides est directement liée à la dangerosité des produits, et non pas à des « mauvaises pratiques ». C'est donc bien l'interdiction de ces produits (en priorité les perturbateurs endocriniens et les produits cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction)

et l'accompagnement des paysan-nes qui répondront réellement au problème. Cette perspective est l'axe principal de la position de la Confédération paysanne sur les pesticides.

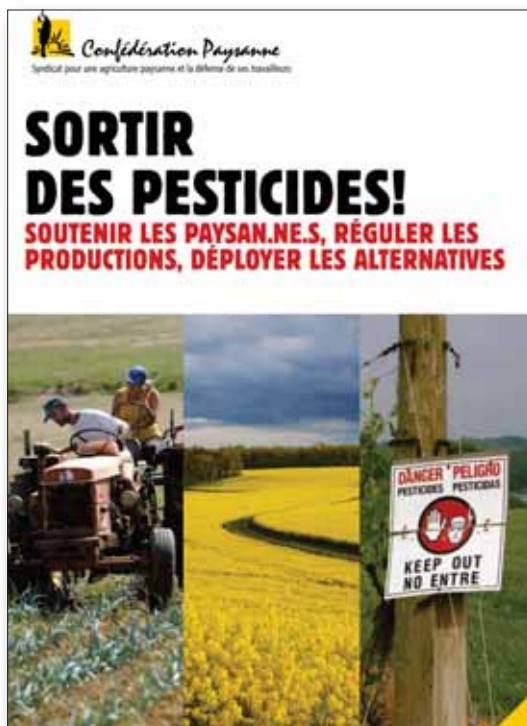
Par ailleurs, tout type d'initiatives portées par des collectivités ou d'autres acteurs qui permettent aux paysan-nes de vendre leur production à un niveau de prix leur permettant de s'affranchir des pesticides est à défendre dans ce contexte. Plus largement, parce que les pesticides sont inséparables de la logique de compétition dans laquelle l'agriculture et les paysan-nes sont enfermés, et parce que les municipalités sont les premiers témoins des dégâts que causent ces politiques dans les territoires, celles-ci sont invitées à rejoindre l'opposition aux politiques publiques qui poussent les paysan-nes à avoir recours aux pesticides pour maintenir leur « compétitivité ».

Face à un gouvernement qui délègue sa politique aux fausses solutions technologiques de l'agro-industrie et du syndicat d'exploitant-es qui la sert, les collectivités territoriales, premier échelon politique de terrain, peuvent être à l'initiative pour engager la transition sociale et écologique de l'agriculture. Elles peuvent ainsi montrer la voie et forcer l'État à prendre ses responsabilités.

Techniquement, de nombreux groupes de développement paysans ont prouvé que la sortie des pesticides est possible. Reste la volonté politique pour la mise en place d'un plan de transition qui le permette.

Collectivement, la population peut s'affranchir des pesticides. Et nous en sommes ! n

Suzie Guichard
et Damien Houdebine



Argumentaire à télécharger sur: confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/Livret_CONF_pesticide_web.pdf

Débattre du bien-être animal avec tous les partenaires sociaux

Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) a adopté fin novembre, à la quasi-unanimité, le projet d'avis intitulé *Les enjeux relatifs aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage en matière de bien-être animal*, co-présenté par Marie-Noëlle Orain, ancienne secrétaire générale de la Confédération paysanne.

Pouvait-il en être autrement? Faire se confronter toutes les composantes de la société civile, sur une question sociétale d'actualité qu'est le bien être animal, devenait une évidence. Sans dissimuler la probable petite efficacité politique de cet avis (comme de beaucoup d'avis du Cese, hélas), toutes les questions autour de l'élevage, du transport des animaux et de l'abattage étaient au menu de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

L'introduction plante le décor : la diminution du nombre d'élevages entraîne de nouvelles pratiques reposant sur le confinement des animaux. L'animal n'est plus considéré que comme facteur de production, parfois qualifié de « minerai », destiné à approvisionner en matière première, via les outils d'abattage, les entreprises agroalimentaires. Les quelques situations de maltraitance manifestes sont rarement intentionnelles et résultent de la rupture de la relation entre l'homme et l'animal. L'industrialisation des systèmes de production pour une recherche accrue de productivité peut causer des dysfonctionnements.

Mais encore? Les travaux de recherche appliquée se sont principalement focalisés sur la maximisation de la production et de la réduction des coûts. La production intensive épuise rapidement les organismes des animaux, contraignant à les « réformer », donc à les remplacer plus rapidement. La non-valeur des jeunes mâles (poussins, chevreaux, veaux laitiers) les conduit à être abattus peu de temps après leur naissance. Concernant les abattoirs, l'avis note que « les règles d'hygiène et de sécurité des salariés, tant nationales qu'européennes, ont été renforcées, entraînant des investissements considérables que les petites structures publiques n'ont pas pu réaliser, entraînant leur fermeture. Les grandes entreprises

du secteur ont développé des stratégies s'inscrivant dans une guerre des prix fondée sur des économies d'échelle et de productivité, accélérant les cadences, au détriment de la manière dont les animaux sont traités. Sans oublier le recours aux travailleurs détachés et à une déshumanisation, préjudiciable aussi pour les animaux.

La description des cadences dans les plus gros abattoirs se passe de commentaires : chaque heure, 600 vaches ou 500 moutons ou 600 porcs ou 13 500 poulets passent entre les mains de ce que L 214 appelle « les bourreaux ». La question de l'abattage rituel, l'égorgeage qui retarde considérablement la perte de conscience, n'est pas résolue pour les circuits halal et casher.

Par quoi commencer ?

Quelques préconisations – que l'on voudrait contraignantes – sont énumérées :

- inclure systématiquement la dimension bien-être animal dans les accords de libre-échange, pour interdire les importations de viande ne répondant pas aux normes en vigueur en Europe, ce qui rendrait impossible, en l'état, la ratification du Ceta et du Tafta ;
- rendre obligatoire l'étourdissement avant la mise à mort, qui pourrait aussi être effectué pour les abattages rituels ;
- renforcer la prise en compte du bien-être animal dans la conditionnalité des aides publiques, supprimer les subventions aux exploitations qui ne respectent pas ces normes ;

- renforcer les travaux de recherche visant à rendre plus vertueux les modes d'élevage et mieux évaluer les aménités qui en résultent.

Lors de la présentation du projet d'avis en séance plénière du Cese, les déclarations des groupes sont plutôt consensuelles. La CFDT déclare : « *Le mal-être animal révèle le mal-être de certains éleveurs.* » Pour la CFTC, « *la bataille du bas prix continue d'être responsable.* » Le groupe des « associations » revendique « *le besoin d'une agriculture paysanne qui travaille dans les circuits courts.* ». Les plus timorés pour le changement viennent des rangs des représentants de la Fnsea : « *Toute décision ne peut être limitée au seul territoire national, nous importerions de pays moins regardants.* » Les représentants

Pour Marie-Noëlle Orain, paysanne en Loire-Atlantique : « Il ne peut pas y avoir de bien-être animal sans un bien-être aussi de toutes celles et de tous ceux qui travaillent dans la filière, que ce soit les salariés ou les éleveurs. »

de la coopération : « *Nous avons contribué à rééquilibrer le texte vers plus de pragmatisme, pour préserver la compétitivité des élevages.* » Les entreprises (Medef) : « *Certaines méthodes souhaitées sont insuffisamment étudiées pour une réelle prise de position.* » Pour Jacques Pasquier, représentant de la Confédération paysanne : « *Les luttes pour la cause paysanne, indissociables du bien-être animal et du respect du monde du vivant, se concrétisent dans la résistance à l'industrialisation de l'agriculture.* » n

Christian Boisgontier

Cese

Le Cese est une assemblée constitutionnelle composée de représentants sociaux (patronat, syndicats, associations). Il a une fonction consultative, optionnelle ou obligatoire dans le cadre du processus législatif. Il permet la représentation au niveau national des organisations professionnelles et la communication entre les différents acteurs de l'économie (233 membres, désignés pour cinq ans). Neuf sections le constituent, dont celle de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

L'avis – coprésenté par Marie-Noëlle Orain et Anne Garreta (Fnaf-CGT) – est à lire et/ou à télécharger sur le site du Cese : ecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2019/2019_29_bienetre_animal.pdf

Une Étoile s'éteint...

Un témoignage d'Étoile, vache dans le Cantal, et un « coup de gueule » de Jean-Pierre Chassang, son éleveur.

Je m'appelle Étoile.

Samedi 18 janvier, 19 heures : je m'effondre dans l'étable. Faux mouvement, bousculade, malaise... Mystère ! Toujours est-il que je ne me relève pas, patte arrière gauche totalement amorphe. Mon éleveur, qui n'a rien vu, bien qu'à trois ou quatre mètres de moi, comprend aussitôt ma détresse. Il m'isole dans l'urgence sur un modeste lit de paille, avec foin et eau. Voilà pour mon week-end.

Lundi 20 : aussitôt la traite du matin finie, mes propriétaires cherchent une solution. L'abattage d'urgence semble être la seule issue. Après avoir pris contact avec quatre abattoirs différents, l'absurde réalité les rattrape : pas d'abattage d'urgence possible pour trois d'entre eux, le quatrième, le plus proche d'ailleurs, habilité mais fermé par manque de personnel. Me voilà donc réduite, en quelques secondes, de vache laitière bio sans histoire à prochain déchet d'équarrissage ! Avec l'abattage d'urgence, j'aurais pu finir en bonne viande (une fracture n'altère pas la qualité de la viande), mais avec l'équarrissage, c'est la poubelle...

Quelques pensées me viennent alors à l'esprit :

- Que vaut le travail d'un éleveur si le seul résultat final possible est l'équarrissage ? Merci à vous tous, défenseurs des animaux auto-proclamés, végans et autres abolitionnistes : de par vos actions extrêmes, vous tuez les petits éleveurs et autres artisans, au profit d'in-

dustriels qui se foutent bien du bien-être (animal et humain), profitent de la disparition des petites unités d'élevage et d'abattage et ne sont nullement inquiétés par vos actions qui favorisent les pratiques que vous prétendez vouloir voir disparaître. Croyez-vous qu'ils vont pleurer la disparition d'une vache ? Oh non ! Mais mes éleveurs, oui !

- Amis consommateurs, ne vous inquiétez pas : vos représentants, au plus haut de l'État, en accord avec quelques industriels avides de profits, me remplaceront avantageusement dans vos assiettes par quelque bœuf canadien ou « mercosurien », ou bien par un bon « steak végétal » dont vous ignorerez tout de la composition, de l'impact environnemental... mais puisqu'on vous aura dit que c'était bon...

Euthanasie

- Et si j'avais la solution à tous vos problèmes de société humaine ? Ne prenez plus en charge vos blessés, accidentés, malades : comme ça, plus de surpopulation, plus de trou de la Sécu, plus de problème de financement des retraites... Euthanasie !

Euthanasie : voilà tout ce qu'on me propose. Le vétérinaire de l'élevage s'y refuse (mes éleveurs aussi, bien sûr) : pas de fièvre, appétit normal... Il est donc décidé de tenter l'ostéopathie !

Mais le jeudi 23, le verdict tombe, fémur cassé depuis près d'une semaine, insupportable, il n'y a plus d'espoir... Euthanasie !

Une étoile s'éteint. Pour moi, c'est désormais écrit : ce sera le « camion gris ». Ironie du sort, ma maman s'en est allée par le même chemin, terrassée en pleine force de l'âge par un arrêt cardiaque, il y a quelques mois.

Une étoile s'éteint... dans le cœur de mes éleveurs : dix ans d'efforts, de complicité, de respect mutuel, d'amour... et au bout le « camion gris ». Quel gâchis !

Une étoile s'éteint... au cœur du troupeau : quand l'une d'entre nous s'en va ainsi, on le ressent aussi ! La peine de nos éleveurs, c'est la nôtre aussi. On déteste le « camion gris » !

Un point positif, malgré tout : la formidable chaîne de solidarité déployée autour de moi en quelques jours (conseils, échanges de contacts, accompagnement, soins...). Un grand merci à Laurent, Pierre, Alice, Jérémy, Peggy, Dédé... et tous ceux que j'oublie. Grâce à eux, je pars sereine ; qu'ils soient ici vivement remerciés pour l'aide et le soutien apportés à mes éleveurs !

Que mon histoire éveille les consciences : c'est aussi l'histoire de Marguerite, Fleurette, Pervenche, ailleurs en France.

Que mon histoire serve à la « Conf' » pour sensibiliser les citoyen·nes, les responsables (pour peu qu'ils le soient !) politiques... Assez de gâchis : je valais mieux que le « camion gris » ! ▢

À noter

Depuis un audit de la Cour des comptes européenne en 2018, seuls les animaux pouvant se tenir debout peuvent être transportés vers un abattoir. La Confédération paysanne s'est battue pour que l'État ne fasse plus obstruction à ce qui est désormais la seule alternative à l'euthanasie des bovins, porcins et équins non transportables : l'abattage à la ferme.

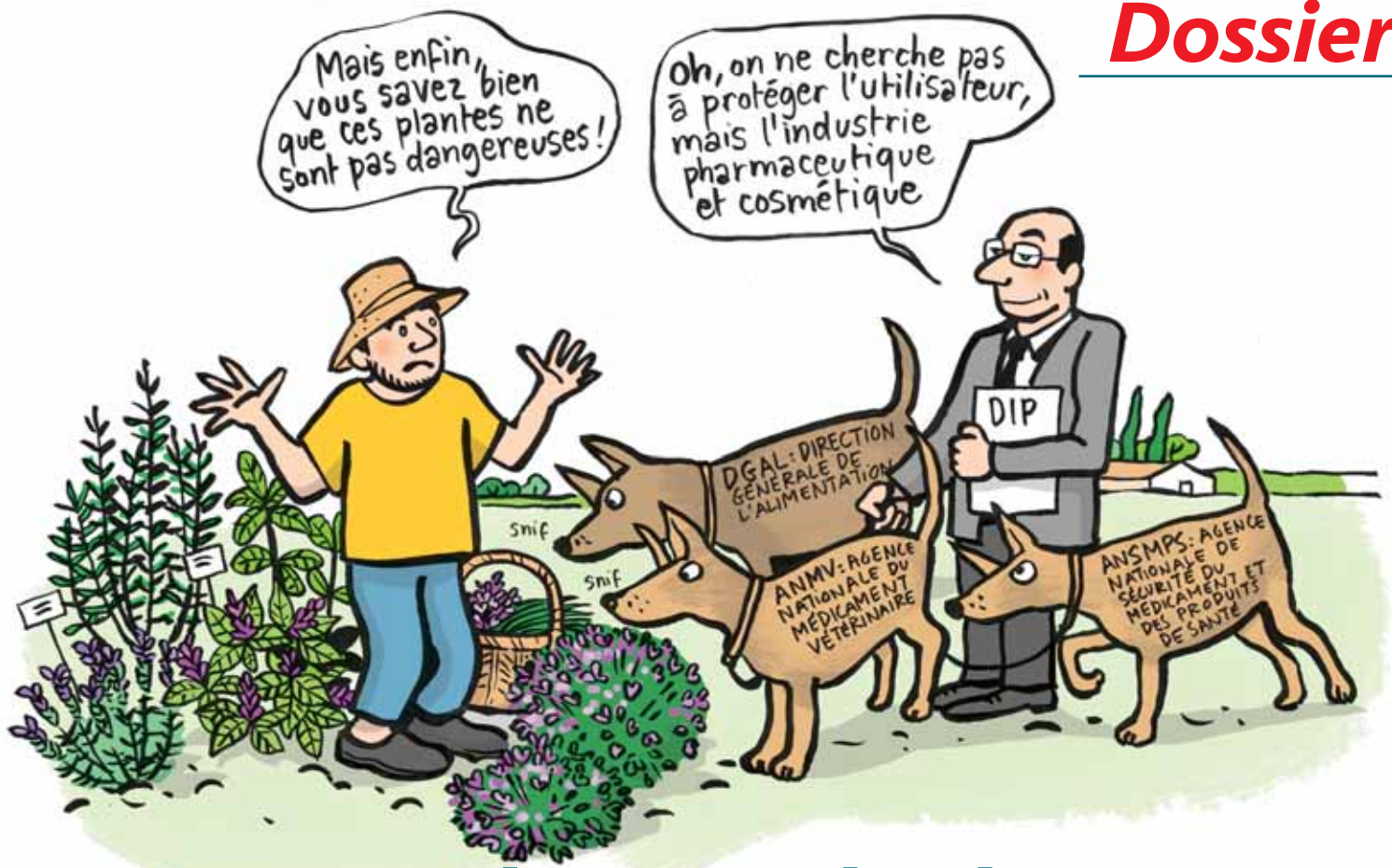
Les étapes sont les suivantes :

- 1) demander l'accord de l'abattoir de destination ;
- 2) demander à un vétérinaire de venir faire l'inspection antemortem sur place et de remplir un Certificat Vétérinaire d'Information ;
- 3) faire procéder à l'étourdissement et à la saignée de l'animal par une personne titulaire d'un certificat de compétences (employé d'abattoir, vétérinaire...);
- 4) transporter la carcasse en peau jusqu'à l'abattoir.

Malheureusement, rien n'oblige les abattoirs à accepter ces animaux : il revient aux syndicats de faire pression pour que cette possibilité soit ouverte aux paysan·nes dans tous les départements.



Le camion gris de l'équarrisseur. Pour Jean-Pierre Chassang, l'éleveur d'Étoile : « Ce n'est pas l'abattage que nous refusons, c'est l'euthanasie d'animaux sains et le gâchis de leur viande perdue pour tout le monde. Et pour Étoile, une semaine passée à souffrir, pourquoi ? Pour une réglementation complètement inadaptée ! »



Au cœur du monde des PPAM

Dans la diversité des spécialités agricoles, les plantes à parfums aromatiques et médicinales (PPAM) tiennent une place particulière car elles sont aux frontières de l'aliment, du médicament, du produit de bien-être, du soin aux animaux. Cette particularité fait entrer leurs producteurs et productrices dans une complexité juridique et réglementaire qui les met en insécurité professionnelle. Chaque produit réalisé par un-e paysan-ne (tisane, sirop, macérat, baume, huile essentielle, hydrolat...) est encadré par une législation spécifique correspondant aux intérêts de firmes dominantes dans un secteur (alimentaire, cosmétiques, compléments alimentaires...).

Depuis 20 ans, cette filière agricole est pourtant celle qui connaît la plus forte évolution en volume de production, en nombre de producteurs et en surface cultivée.

Comme d'autres, son organisation se fait majoritairement d'aval en amont: les industriels commercialisant ces produits énoncent leurs besoins et les producteurs produisent en conséquence. Les paysan-nes ne sont ici que des fournisseurs de matière première, variables d'ajustement pour permettre l'accroissement capitalistique de l'agro-industrie.

Mais une autre réalité se développe, plus réjouissante, faite de productrices et producteurs locaux, de vente directe, de coopératives, de relation au consommateur et d'agriculture à taille humaine. 53 % de ces fermes ont moins de cinq hectares.

En 2012, une commission PPAM a été créée au sein de la Confédération paysanne afin de définir nos revendications, siéger dans les institutions et construire une réflexion alternative au système majoritaire en place. Ce travail syndical a permis de mettre la Conf' au cœur du monde des PPAM et d'apporter un autre angle d'approche, celui des petits producteurs et productrices.

Comme pour les autres paysan-nes, le quotidien de celles et ceux en PPAM est fait de semis, de récolte, de désherbage, de transformation, de vente... L'originalité est qu'à chaque nouvelle plante ou à chaque nouveau produit, on se demande dans quelle catégorie législative on se situe, tant la production est encadrée, surveillée, administrée... Ces plantes et produits sont utilisés depuis toujours, associés au plaisir du goût et des saveurs et à des savoirs médicaux populaires et ancestraux. Ainsi, lorsqu'on régleme cette production, c'est tout ce patrimoine qu'on enferme dans des lois, en décidant quels usages sont autorisés pour les consommateurs et les consommatrices.

Au fond, c'est de liberté qu'il s'agit: des plantes sont interdites, des usages limités, les producteurs contrôlés. Selon les autorités, la principale raison de ces interdictions serait les risques pour la santé. Mais ne nous y trompons pas: ces plantes sont archiconnues, leurs mésusages et contre-indications aussi. Ce qui est visé, c'est la possibilité d'échapper à des monopoles industriels et pharmaceutiques avec des plantes produites localement et la réappropriation de pratiques issues de traditions paysannes.

Par Benoît Joulain,

paysan dans l'Hérault, responsable de la commission PPAM

État des lieux

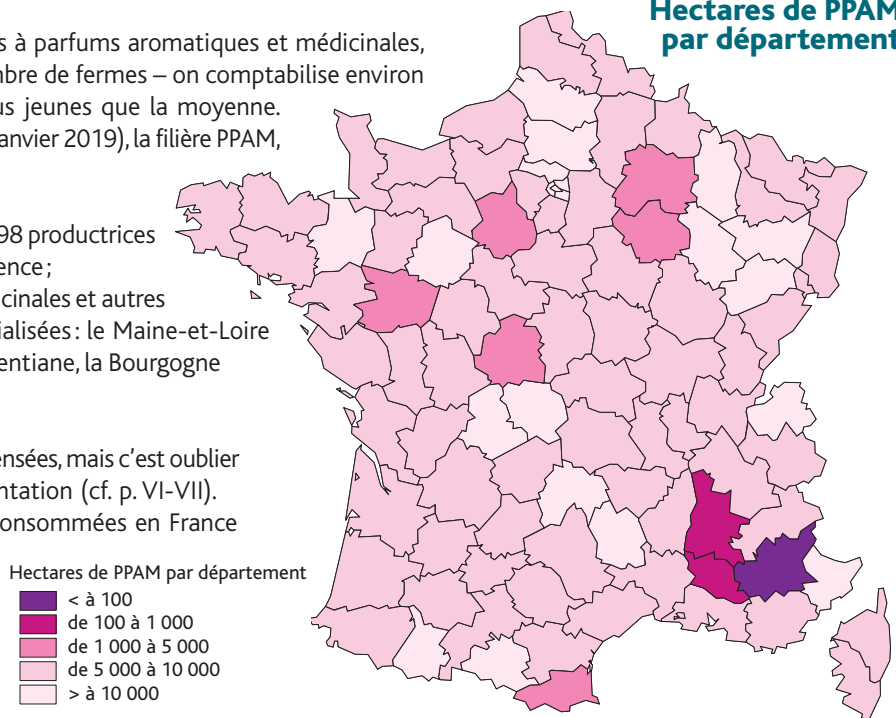
Une filière en plein essor

Depuis des années, la filière des PPAM, plantes à parfums aromatiques et médicinales, suit une évolution positive en surface et en nombre de fermes – on comptabilise environ 4800 fermes, avec des paysan·nes souvent plus jeunes que la moyenne.

Selon les dernières données de France AgriMer (janvier 2019), la filière PPAM, c'est aujourd'hui :

- 52 600 hectares dont :
 - 24 445 hectares de lavande et lavandin pour 1 498 productrices et producteurs, installés principalement en Provence ;
 - 28 418 hectares de plantes aromatiques et médicinales et autres plantes à parfum. Certaines zones se sont spécialisées : le Maine-et-Loire pour la camomille romaine, l'Auvergne pour la gentiane, la Bourgogne pour les bourgeons de cassis...
 - 15,4 % de surfaces bio, pour 2 570 fermes ;
 - plus de 300 plantes cueillies et cultivées sont recensées, mais c'est oublier toutes celles qui sont interdites par la réglementation (cf. p. VI-VII).
- En dépit de cette diversité, 80 % des plantes consommées en France sont importées.

Hectares de PPAM par département



Les cueilleuses et cueilleurs, oubliés des statistiques

Ces données ne font pas état de l'activité de cueillette des espèces sauvages. Celle-ci ne se fait pas toujours sur des terres agricoles, mais plutôt sur des communaux, des terrains appartenant à l'ONF, ou privés. De nombreux cueilleurs et cueilleuses vivent de cette activité par la vente directe et/ou la transformation de leur cueillette, ou la revente à d'autres professionnels. Il est possible d'avoir un statut de paysan cueilleur, mais c'est au bon vouloir de la MSA départementale. Le calcul se fait en nombre d'heures – 1 200 heures minimum.

Plus la ferme est spécialisée en PPAM, plus sa taille diminue

Les données ci-dessus renvoient aux surfaces cultivées spécialisées en PPAM, sur la base des données de la Pac, avec une production essentiellement destinée à l'industrie agroalimentaire ou pharmaceutique.

Les chiffres masquent les surfaces cultivées en PPAM au sein d'autres types de fermes, souvent très diversifiées : en 2010, plus de trois quarts des fermes déclarant produire des PPAM ne le font pas dans le cadre de leur production principale. Plus de 50 % des exploitations ont moins de 5 hectares en PPAM. Les paysannes et paysans qui sont principalement productrices et producteurs de PPAM le sont sur des surfaces réduites. Ils renforcent le tissu social et économique sur leurs territoires en vendant principalement leurs productions en circuits courts et assurent la préservation des milieux en évitant leur fermeture.

« Il n'y a pas de partage des risques entre opérateurs et producteurs »

L'Aveyron accueille de nombreux producteurs et productrices de PPAM mais toute la difficulté est de structurer la filière face à des opérateurs qui ne jouent pas vraiment le jeu.

Voilà six ans que Sarah Despinoy est installée comme productrice de PPAM dans le Nord-Ouest de l'Aveyron. Elle cueille une vingtaine de plantes et en cultive une quinzaine sur 200 m² qu'elle transforme ensuite en tisanes, sirops, sels, de plantes, hydrolats... Tout est vendu en direct.

Comme Sarah, ils sont environ une quinzaine de productrices et producteurs à faire

uniquement des plantes médicinales dans le département et à en assurer eux-mêmes la transformation. « En 2014, nous nous sommes mis autour de la table pour voir les besoins de chacun », détaille la paysanne, également coprésidente de l'Addear Aveyron⁽¹⁾. « Il y a des endroits où il y a trop d'offres, d'autres où il n'y a pas de producteur. Si tout le monde fait de la tisane de mélisse et du sirop de menthe, ce n'est pas possible. »

Ensemble, ils créent l'Association des producteurs des plantes aromatiques et médicinales en Aveyron et Midi-Pyrénées (Apanam) : échanges de pratiques, achats groupés, actions de vente collective... Mais depuis

2018, la dynamique de l'association peine à trouver un nouveau souffle. « C'est un secteur qui bouge, mais en petites installations, les gens sont souvent individualisés, ils ont de la peine à se grouper », note Éric Darley, distillateur et aromathérapeute installé près de Millau. Mais Sarah Despinoy ne désespère pas. Elle considère les autres producteurs non pas comme des concurrents mais comme des collègues. « On est plusieurs à être copains et à envoyer chez l'autre quand on n'a pas le produit. La stratégie est de tirer son épingle du jeu avec nos spécificités : l'un se spécialise en thé Aubrac, un autre en hydrolat, moi sur les sorbets de plantes, d'autres visent les Biocoop... Il y a de la place pour

toutes et tous mais on a besoin de structurer la filière pour mieux valoriser nos produits. »

Le parcours d'Éric Darley illustre la possibilité de se diversifier dans cette filière : éleveur d'ovins puis de bovins, il a développé son activité complémentaire en huiles essentielles, en travaillant de concert avec un groupe vétérinaire. « J'ai proposé mes compétences en aromathérapie et en élevage il y a douze ans, détaille-t-il. Aujourd'hui, je

vends une vingtaine de produits en gros aux professionnels de l'élevage. »

Le principal obstacle aujourd'hui, à ses yeux, est le manque de contractualisation dans la filière, notamment avec les laboratoires et les grossistes. « Les opérateurs de l'aval, comme les cosmétiques, se vantent d'acheter français, de vouloir de la qualité... Mais en pratique, ils n'hésitent pas à se fournir à l'étranger avec des écarts de prix impor-

tants. Ou alors, ils vont chercher des producteurs au coup par coup. Il est difficile aujourd'hui pour les producteurs d'accéder à des volumes importants ou de diversifier leur production s'il n'y a pas de partage des risques par des contrats. On a besoin de l'aval pour commercialiser. » n

S. Ch.

(1) Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural : 05 65 67 44 98

Dynamique collective

« Ensemble, on est plus fort·es ! »

Depuis quelques années, des producteurs et productrices de PPAM se rencontrent régulièrement pour mener des projets en commun et contribuer à la structuration des acteurs de la filière en Rhône-Loire et Puy-de-Dôme. Par Marie, Amélie et Sandrine, du collectif « Les Infusées ».

Le collectif « Les Infusées » est né du regroupement de deux associations – G'réine des Prés et l'Herbier des trois Monts. Une vingtaine de producteurs et productrices de PPAM du Rhône, de la Loire et du Puy-de-Dôme apprennent ainsi à se connaître, s'entraider et éventuellement à répondre à une demande des grossistes. Ensemble, on est plus fort·es !

Le collectif est accompagné par l'Association des producteurs bio du Rhône et de la Loire, l'Addear 42⁽¹⁾ et le lycée horticole de Montravel, près de Saint-Etienne. Cet accompagnement est indispensable pour la coordination, la convocation aux réunions, l'ac-

compagnement technique... Les fermes sont presque toutes certifiées AB, petites, caractérisées par une faible mécanisation et des temps de travail importants (cueillette et récolte manuelle, entretien non mécanisé, vente directe). La plupart des plantes sont transformées en huiles essentielles, tisanes, aromates, vinaigres, sirops, pestos, gelées, confitures...

Le collectif bénéficie de la forte demande venant d'agglomérations à proximité : Lyon, Clermont, Saint-Étienne, Roanne... Si les circuits courts saturent un peu, la demande en mi-gros est bien présente (vente de plantes à des transformateurs, des laboratoires, des coopératives...). Les deux circuits sont complémentaires, l'un visant des économies d'échelle et des produits moins chers à la vente, l'autre une petite production artisanale plus axée sur la qualité.

Grâce à l'accompagnement associatif, le collectif avance sur des questions épineuses, comme le calcul des prix de revient, mais aussi sur des envies de mutualisation de matériel spécifique ou de commandes grou-

pées pour faire baisser les coûts. Et il y a bien sûr, en filigrane, la question de la commercialisation commune... Vaste chantier !

La demande du public est forte. Les producteurs sont régulièrement sollicités pour des visites de fermes, des animations autour des plantes sauvages, comestibles ou médicinales. Les associations d'accompagnement construisent actuellement un catalogue de formations – pour les professionnels, les centres de formation mais aussi pour le « grand public » – et travaillent à se faire reconnaître en tant qu'organisme de formation.

Tout cela se retrouve concrétisé et condensé dans *Festisane*. Les éditions 2018 et 2019 de la fête ont été de véritables succès avec leurs conférences, ateliers pratiques, sorties botaniques, marchés de producteurs et cuisine à base de plantes sauvages. n

(1) Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural : 04 77 26 45 51

Plus d'infos : jeminstallepaysan.org/pamgreinedespres.fr



Les Infusées : « Les forces de notre collectif sont nombreuses. Ce qui nous réunit, c'est avant tout l'envie de travailler ensemble, d'échanger, de trouver du soutien à tout moment, dans une équipe bienveillante et pérenne. »

En vivre

« Au moins 5 ans avant de pouvoir espérer un Smic »

En Maine-et-Loire cohabitent deux types de productions de plantes à parfums aromatiques et médicinales. De petits producteurs et productrices plus ou moins spécialisés en PPAM bio jouxtent les cultures de grandes entreprises travaillant en contrat avec des paysan-nes.

Ça y est : depuis le 1^{er} février, elle est statutairement paysanne. « Cette installation concrétise une vieille envie et plein d'expériences », se réjouit Adeline Durand, 39 ans. Avec son BPREA⁽¹⁾ en maraîchage bio à Die, Adeline a d'abord multiplié les stages dans la Drôme, y compris chez une productrice de PPAM, avant de se rapprocher de sa famille dans le Maine-et-Loire. C'est là, « au pays de la camomille romaine et de la menthe poivrée », qu'Adeline a croisé la Ciap (coopérative d'installation en agriculture paysanne)⁽²⁾. Durant les trois ans d'accompagnement par la coopérative, elle a notamment mené un « stage paysan créatif ». L'idée : un an d'immersion dans le milieu pour recréer les solidarités locales et se faire reconnaître par ses pairs. « L'un des enseignements, c'est qu'il me faudra compter au moins cinq ans avant de pouvoir espérer un Smic », constate-t-elle.

Mais cette perspective ne remet pas en cause son enthousiasme. Sur le terrain familial d'un hectare, elle teste depuis plusieurs mois une quarantaine de plantes : mauve, sarriette, hysope, verveine, mélisse, géranium rosat, sureau, achillée millefeuille, thym, serpolet, origan, guimauve, basilic... Elle dispose déjà d'une gamme de huit tisanes, d'aromates en sachets, d'hydrolats à base d'huiles essentielles, qu'elle commercialise sur des marchés, en amaps, épicerie fines ou associatives, auprès d'une herboristerie et de particuliers. L'un de ses défis est de passer d'une cinquantaine de kilos de PPAM à au moins 200 kg secs pour avoir des tisanes à l'année.

« Aujourd'hui, je peux en vivre »

En Provence, Manon a fait le choix de passer de la vente directe à la commercialisation en gros, tout en continuant de faire son travail à la main. La contractualisation avec des laboratoires reste semée d'embûches. Témoignage.



Adeline Durand. Sa récente installation concrétise « une vieille envie et plein d'expériences ».

Adeline complète par quelques cueillettes sauvages, ainsi que par la vente de plants de légumes et de fruits à coques. Son hameau, « les Noyers », ne doit pas son nom au hasard.

Filières courtes

En Pays-de-la-Loire, 38 % des producteurs de PPAM sont en filières courtes mais leurs cultures représentent seulement 14 % des surfaces⁽³⁾. Autour d'Adeline, la production de PPAM révèle en effet une réalité différente de son projet. « En Maine-et-Loire, il y a des entreprises qui brassent beaucoup et vendent à de grands laboratoires pharmaceutiques, témoigne-t-elle. Certaines entreprises, pas nécessairement en bio, comptent par exemple 150 hectares de plantes en contrat. Des éleveurs font des compléments de parcelles pour le compte de ces entreprises. Ils travaillent le sol sur trois hectares de camomille par exemple. Certains la ramassent, d'autres non. Une partie d'entre eux a aussi leur propre circuit de commercialisation. »

Entre les plants de légumes, les marchés, l'arrosage, l'absence de mécanisation et les 9 heures de cueillette quotidienne durant

l'été, les choix faits par Adeline lui offrent pour le moment peu de possibilité de partir en vacances. Mais elle savoure la qualité de ses produits et mise beaucoup sur l'entraide, notamment avec une personne en cueillette sauvage vivant dans le même hameau. À l'issue des trois ans passés à la Ciap, elle salue le portage d'entreprise qui lui a permis d'investir, et l'accompagnement dont elle a bénéficié sur le plan comptable. En pleine rédaction de sa demande de Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), elle fait actuellement face à une chambre d'agriculture qui ne l'aide pas vraiment. « Pour chaque exercice comme le calcul des horaires de travail dans l'année, des charges ou des coûts de revient, la chambre est censée donner une fiche. Mais il n'y avait jamais d'exemple pour moi en PPAM et en vente directe », souligne-t-elle. « Les structures administratives françaises agricoles sont vraiment à la masse sur nos petites productions diversifiées. Heureusement, il y a le réseau. »

Sophie Chapelle

(1) Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole.

(2) ciap-pdl.fr – Voir aussi article p. 17.

(3) Guide technique, Produire des PPAM en bio, par le CAB (les agriculteurs bio du Pays de la Loire), juin 2018.

gistrer une partie de mes produits en produits cosmétiques. Mais passer tout ce temps à ça me semblait n'avoir plus rien à voir avec mon métier de paysanne, tel que je le concevais. Je me suis donc tournée vers des opportunités en gros, avec une très faible transformation : des plantes séchées, mondées et triées. Aujourd'hui, je peux en vivre, et c'est beaucoup plus sécurisant, notamment parce que je contractualise les volumes à produire en début de saison. Depuis que j'ai fait ce choix, j'ai aussi retrouvé un plaisir important à mon travail. Je suis dehors la plupart de mon temps, ce qui est le cœur de ce que je souhaitais faire. J'ai le temps de me concentrer sur mes pratiques de production et de cueillette et suis plus satisfaite de ce que je produis. Une grande partie de mon chiffre d'affaires est basée sur du tilleul, du thym, de la lavande, du genévrier, du bourgeon de pin,

en cueillette; et de la verveine et de la mélisse, en culture.

Je vends mes plantes à une herboristerie en Suisse, à des petits transformateurs et à d'autres producteurs et productrices qui ont besoin de compléter leur gamme de plantes. Je ne suis pas confrontée à la même réglementation qu'en vente directe. Cependant, je me retrouve face à des exigences d'hygiène qui sont trop complexes à mettre en œuvre. C'est un sujet de négociation avec les clients. Je ne contractualise par exemple qu'avec celles et ceux qui réalisent eux-mêmes les tests bactériologiques. Je ne veux pas avoir à les prendre en charge.

Cette année, je commence à envisager de fournir des laboratoires avec des plantes présentes en quantité localement, comme le millepertuis. Mais bien qu'il y ait un intérêt croissant pour des plantes produites localement, haut de gamme, les acheteurs

n'ont pas toujours la connaissance de ce que sont une plante de qualité et les contraintes associées, en particulier en ce qui concerne l'importance du travail manuel. C'est pourtant un enjeu clé pour faire reconnaître un prix juste.

Même si je vends en gros, je reste une petite productrice, en agriculture paysanne. Tout le travail est fait à la main. Il m'est impossible de produire des plantes au même prix que celles qui sortent des grandes exploitations. Une réflexion qui permette la structuration de petits producteurs et productrices et la mutualisation de certaines tâches pourrait être intéressante afin de maintenir des pratiques d'agriculture paysanne dans cette filière. » **n**

Témoignage extrait du guide de la Confédération paysanne, Manuel d'autodéfense pour les paysannes et paysans en plantes à parfum, aromatiques et médicinales (cf. p. VI-VII)

Chantiers collectifs et échanges de savoirs

Dans le Vaucluse, cinq paysans, plus ou moins spécialisés en plantes aromatiques et médicinales et habitant des villages proches, ont décidé de travailler ensemble.

Des paysannes et paysans ont décidé de mutualiser leur travail pour vivre heureux dans leur métier. Les cultures et les cueillettes sauvages concernent une vingtaine de plantes différentes, dans un cercle d'environ 15 kilomètres de rayon (plus pour les cueillettes). Ils se sont rencontrés dans des formations, des *woofings*⁽¹⁾ ou via l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (Adear) du Vaucluse.

Actuellement, le groupe⁽²⁾ se réunit régulièrement pour des échanges de savoirs et d'expériences, des chantiers collectifs, comme des montages de serres et des cueillettes communes qui semblent aussi riches en récoltes qu'en bonne humeur!

Une journée porte ouverte a été organisée le 19 octobre 2019 chez un de ces paysans, Jean-Christophe, dans le cadre du festival Ventoux Saveurs. L'occasion de présenter les produits des partenaires, avec une animation collective de la journée par les quatre commères et compères.

Des réunions régulières sont destinées à ancrer cette organisation dans l'avenir, sans pour autant formaliser par la création d'une association.

Un planning est en cours d'étude pour programmer les chantiers collectifs.

Les cueillettes pourront être collectives selon les opportunités.

Des plans de cultures seront établis pour distribuer les cultures chez chacune et chacun, en fonction des qualités agronomiques des terres. Sont aussi en projet des journées à thème permettant de mettre en valeur les productions de chacun, des ateliers spécifiques, des sorties découvertes...

La commercialisation restera individuelle. De même, chaque membre du groupe aura ses propres outils (en évitant au maximum les doublons d'outils peu utilisés) dont il pourra se servir pour aller faire le travail chez le ou la collègue qui en aura besoin.

Les échanges de savoirs et d'expérience paraissent essentiels pour éviter l'isolement, et il y a dans ce groupe une grande conscience que l'avenir de la paysannerie – et de l'humain ! – passe par la coopération et le partage. **n**

Marie-Hélène Chambrette,
paysanne dans le Vaucluse



Jean-Christophe Raffin est cueilleur, producteur et transformateur de PPAM à Pernes-les-Fontaines, dans le Vaucluse. Il travaille régulièrement avec quatre autres producteurs et productrices proches de sa commune : les échanges de savoirs et les coups de main profitent à chacune dans sa vie paysanne.

(1) Terme anglais désignant un réseau de séjours dans des fermes en bio, avec travail bénévole en échange du gîte et du couvert – www.woof.fr

(2) Jean-Christophe Raffin, installé en 2017 (un hectare non irrigué, serre (en projet 650 m²) et cueillette), Aude Le Bas, en parcours installation après son BPREA en PPAM (projet espace test avec Jean-Christophe comme tuteur), Laure Ducrey, installée en janvier 2019 (deux hectares irrigués et serre 350 m², distillerie, cueillette), Jade Nicolas, officiellement installée au printemps 2019 (un hectare irrigué, cueillette) et Frédéric Mela (plantations en prévisions sur parcelles à définir, en monoculture, vente en gros).

Obstacles réglementaires

« Tout est mis en œuvre pour nous empêcher d'utiliser ces plantes et surtout de les vendre »

Recommandez une tisane et vous vous trouvez accusés de pratique illégale de la médecine. « Pour les cosmétiques, c'est encore pire », témoigne Josie Riffaud, paysanne en Gironde.

Depuis une dizaine d'années, je cultive des plantes aromatiques et médicinales : calendula, lavande, camomille, bleuet, mauve, verveine, tilleul, thym, romarin, sauge, laurier... Je cueille également des plantes sauvages : ortie, reine-des-prés, noisetier, sureau, ronce, pissenlit, plantain, millepertuis... Plantes connues de tous et toutes, plantes faciles, peu exigeantes, plantes généreuses...

Elles sont réputées pour être nos alliées mais, au fil du temps, les usages traditionnels se sont perdus. Remèdes de grands-mères, disait-on ! Cela aurait dû être un compliment mais c'est une insulte. Mais comment empêcher de cultiver ou cueillir ces plantes ? Il y en a partout, dans tous les jardins, les bois et même sur les trottoirs.

Alors tout est mis en œuvre pour nous empêcher de les utiliser et surtout de les vendre. En travers de notre route se trouvent les industries pharmaceutiques et cosmétiques. Elles veulent le monopole, elles ne supportent pas que l'on puisse se passer de leurs produits et être autonomes, pour soigner les petits maux du quotidien, en retrouvant les savoirs et usages traditionnels qui ont pourtant fait leur preuve.

Des risques de poursuites

Nous risquons d'être accusé-es de pratique illégale de la médecine si nous recommandons telle ou telle tisane. Elle peut être sur notre étalage, mais à condition qu'on ne dise pas à quoi elle sert et, surtout, il est interdit de l'écrire ! D'où les noms évocateurs sur les sachets de nos plantes et mélanges : « Coquine », « Nuit tranquille »... C'est amusant, ça ressemble à des pieds de nez, mais c'est surtout grotesque.

Pour les cosmétiques, c'est encore pire ! La réglementation sera totalement différente et encore plus exigeante pour l'application cutanée que pour l'application par voie interne. Ainsi certains producteurs et productrices écrivent « usage alimentaire »



Josie Riffaud : « Les pharmacies peuvent continuer à vendre des produits contenant du paraben ou de l'aluminium, connu pour les risques cancérigènes, mais nous, nous n'avons pas le droit de vendre de simples huiles ou baumes qui ne contiennent que des ingrédients inoffensifs, qui sont utilisés depuis la nuit des temps sans problème sanitaire constaté. »

sur toutes les eaux florales ou les huiles essentielles afin de ne pas être concerné.es par la réglementation cosmétique et être certifiables en agriculture bio (AB).

Prenons l'exemple du macérat de calendula. Pour ce qui concerne ma recette, il s'agit de mettre des fleurs de calendula préfanées dans de l'huile de tournesol, dans un bocal en verre au soleil pendant au minimum 21 jours, de dynamiser quotidiennement, de filtrer et voilà ! Si je n'écris sur ma bouteille que « macérat huileux de calendula », je peux apposer mon logo AB et le vendre en toute liberté, sans rien déclarer à personne. Chacun.e en fera ce qu'il ou elle voudra. Mais si j'écris « soins de la peau » ou si je l'enrichis en cire pour le transformer en baume, alors là, même si tous les ingrédients sont bio, le logo ne peut plus être apposé et le dossier d'information sur le produit (DIP) devient obligatoire. Il faut alors, tout comme les grands laboratoires, passer par des déclarations administratives lourdes et coûteuses.

Ne soyons pas naïfs : il ne s'agit pas de sécuriser les utilisateurs et utilisatrices, mais bien d'entraver les producteurs et productrices.

Les pharmacies peuvent continuer à vendre des produits contenant du paraben ou de l'aluminium, connus pour les risques cancérigènes, mais nous, nous n'avons pas le droit de vendre de simples huiles ou baumes qui ne contiennent que des ingrédients inoffensifs, qui sont utilisés depuis la nuit des temps sans problème sanitaire constaté.

Que faire face à ces entraves ? La plupart d'entre nous essaient d'être un peu dans les clous. Un peu seulement (l'être vraiment ne nous est pas accessible), pour faire preuve de bonne volonté... et être en moins mauvaise position pour négocier en cas de contrôle.

Mais pourquoi pas désobéir ? Refuser de nous soumettre à ces exigences décalées est une action syndicale que nous pourrions imaginer mettre en place. Il faudrait alors que cela prenne la forme d'une action collective, une revendication qui nous donne la force de ne plus craindre les contrôles parce que nous ne faisons rien de mal.

Allons au tribunal s'il le faut. Soyons solidaires en demandant à comparaître collectivement pour faire avancer nos droits. n

Plantes en élevage : le manifeste des éleveurs et éleveuses hors-la-loi

En octobre dernier, plus d'un millier d'éleveuses et éleveurs ont signé un manifeste pour ne plus être hors-la-loi, c'est-à-dire pour pouvoir soigner leurs animaux par les plantes. Explications par André le Du, éleveur laitier dans le Finistère.

Très longtemps, le soin des plantes, des animaux et des humains s'est fait avec les seuls éléments donnés par la nature. Dans la première moitié du XX^e siècle apparaissent des molécules chimiques. Comme tous nouveaux produits, ils sont encadrés. C'est le début de la réglementation. Toutes celles et ceux qui continuent à travailler avec les plantes et substances à base de plantes font leurs trucs dans leur coin. En santé animale est créée une case fourre-tout qui s'appelle « complément alimentaire ». En fait, personne ne s'inquiète de la situation.

En 2006-2008, la réglementation est rappelée à tout le monde. En santé des plantes, on interdit le purin d'ortie. En santé animale, l'administration décrète l'obligation de vacciner face à la fièvre catarrhale ovine. À ce moment-là, nous nous rendons compte que réglementation rime avec business. Tout un pan de l'économie s'est construit avec la réglementation.

Rente

Aujourd'hui, le conflit est clair. D'un côté, nous avons des acteurs financiers à qui la réglementation donne une rente qu'ils ne veulent pas lâcher. De l'autre, une demande de la société, des producteurs et productrices, qui souhaitent être plus autonomes.

L'administration est coincée entre les parties. Elle voudrait appliquer à la nature des lois qui ne lui sont pas adaptées : une pathologie = une molécule. La nature ne connaît pas ce simplisme. Une plante, c'est une

multitude de molécules que l'on peut agencer au gré des préparations et des mélanges. Donc quand nous allons discuter avec la direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture et avec l'Agence nationale du médicament vétérinaire, c'est la bourrée : deux pas en avant un pas en arrière.

Actuellement, ce serait plutôt deux pas en arrière. Les services de l'État se servent de la présence de quelques rares alcaloïdes - un issu du basilic et un issu de la consoude - qui seraient potentiellement cancérigènes pour tout bloquer. Fin 2019, 1052 éleveurs et éleveuses ont signé un manifeste affirmant vouloir soigner leurs animaux avec des plantes sans être dans l'illégalité. Ils demandent ainsi à l'État de définir en urgence un cadre réglementaire spécifique pour pouvoir utiliser les plantes en élevage et mettre un terme à cette situation. **n**

Le manifeste et autres infos sur : planteselevage.fr

Deux poids, deux mesures

La DGCCRF, communément appelée la « répression des fraudes », est l'administration chargée du contrôle de la conformité à la loi des acteurs économiques. Ses contrôleurs se rendent sur les marchés et sur les fermes pour s'assurer que l'entièreté de la production respecte bien les règles et normes.

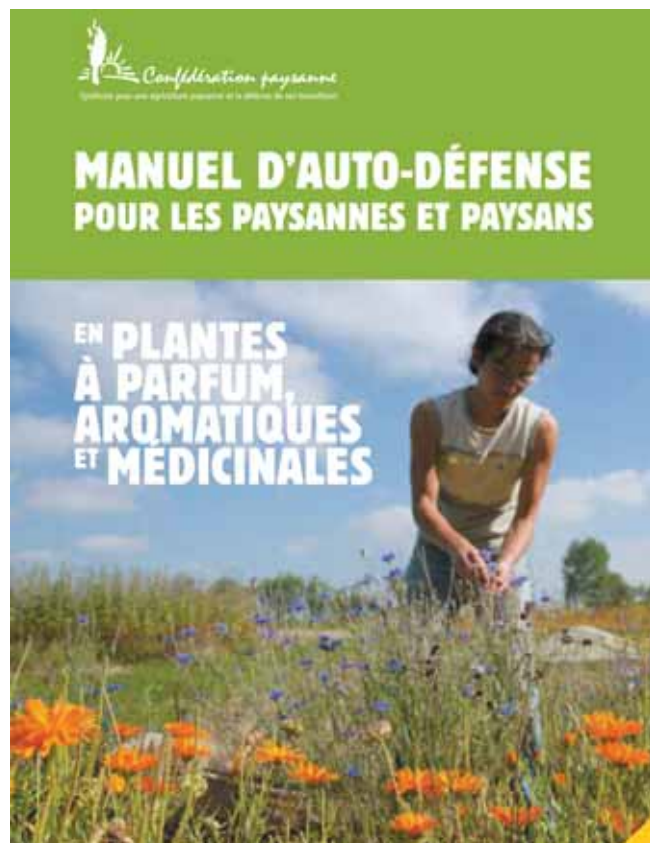
Ces normes sont adaptées à l'agro-industrie mais ce ne sont pas elles que l'on contrôle : ce qu'on contrôle, ce sont les petits producteurs qui deviennent de fait « hors la loi » car ils ne peuvent pas la respecter. Édicter une loi, une norme ou un règlement si restrictif et énergivore en paperasse administrative qu'elle sera inapplicable pour les petits, et vous avez la solution pour éjecter du jeu celles et ceux que vous ne voulez pas.

L'application de ce dispositif juridique a plus d'un impact sur les fermes : charlottes aux pieds et sur la tête quand on va sécher des plantes, locaux aux normes d'hygiène, prélèvement sur chaque plante et sur chaque produit transformé pour ensuite faire une analyse bactériologique...

L'interprétation de la DGCCRF se situe au niveau du choix des lois à faire appliquer. Et comme par hasard, pour les petits producteurs, on va sélectionner celles qui sont les plus coercitives et restrictives.

Pour comprendre et résister au mieux, la Confédération paysanne propose aux productrices et producteurs de PPAM un « Manuel d'autodéfense », issu de leur expérience. Ce guide rassemble l'essentiel de la réglementation et identifie les textes juridiques de référence. **n**

Benoît Joulain



Manuel d'autodéfense pour les paysannes et paysans en plantes à parfum, aromatiques et médicinales – A lire et télécharger sur : confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/GUIDE_PPAM_FINAL_BD.pdf



Défendre les petits producteurs et productrices

Face aux difficultés réglementaires et administratives, la commission PPAM de la Confédération paysanne est mobilisée depuis sa création en 2012 pour défendre le maintien des petits producteurs et productrices et porter leur voix auprès des différentes instances.

Notre première revendication est celle de la simplification administrative: dans le sillage du combat pour la reconnaissance des préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP), la commission PPAM de la Confédération paysanne demande que les préparations à base de plantes médicinales ou aromatiques⁽¹⁾ fassent l'objet d'une seule et unique réglementation, en lieu et place des différentes réglementations actuelles conçues pour des produits industriels et inadaptées aux productions artisanales.

L'appellation « produit naturel traditionnel » s'appliquerait aux produits sans danger et pouvant donc, à ce titre, être commercialisés en vente libre, limitant ainsi les coûts pour les producteurs.

L'absence de danger peut être validée sur la base des études existantes, à partir d'une liste de plantes et/ou de modes de préparation agréés par les autorités compétentes. C'est le modèle qui a été choisi par le Canada et qui est appliqué avec succès depuis près de 20 ans.

Cette revendication se heurte aujourd'hui à l'ordre des médecins et au ministère de la Santé qui, dans un discours paradoxal, avancent comme arguments que les plantes médicinales sont à la fois inefficaces tout en étant potentiellement dangereuses.

Le souci est bien de freiner l'aspiration du public vers plus de naturalité. « *Ce n'est pas parce qu'il y a un engouement sociétal que nous devons céder au mouvement de banalisation* », a ainsi déclaré la sénatrice Corinne Imbert, docteure en pharmacie et présidente de la mission sénatoriale d'information sur le développement de l'herboristerie, des plantes médicinales, des filières et métiers d'avenir. Malgré tout, la reconnaissance de la notion d'usage traditionnel et les conditions de reconnaissance des usages traditionnels semblent être à l'étude au sein de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

Pouvoir informer

Notre deuxième revendication est de permettre aux producteurs et productrices de délivrer l'information relative aux propriétés médicinales des plantes.

En effet, l'interdiction actuelle de mentionner toute allégation résulte de l'intention légitime de protéger le consommateur contre la publicité mensongère et contre les abus de certaines marques cherchant à vendre des produits miracle⁽²⁾. Or, dans les faits, le manque d'information empêche les utilisateurs de faire des choix éclairés et risque de provoquer des erreurs.

Aujourd'hui, nous sommes dans la situation où, sur Internet, il est possible d'acheter des plantes avec des allégations, sans contrôle sur la validité de ces allégations, alors que des vrais professionnels des plantes n'ont pas le droit de donner ces allégations.

Là encore, les réticences pour permettre aux non-médecins et aux non-pharmaciens

de mentionner les allégations de santé sont fortes: « *Pourquoi ne pas permettre de telles allégations aux musiciens et aux acteurs qui fournissent aussi du bien-être ?* », s'interroge par exemple le docteur Laurent Chevallier, médecin nutritionniste⁽³⁾.

Des allégations raisonnables, étayées par des résultats de recherche incontestables, permettraient aux utilisateurs de choisir leurs produits à base de plantes en toute connaissance de cause.

Notre troisième revendication est de demander l'extension de la liste des plantes médicinales autorisées à la vente. Aujourd'hui, cette liste est limitée à 148 plantes et en exclut certaines pourtant d'usage courant, tel que le bleuet, par exemple.

Enfin, la commission demande que la Mutualité sociale agricole (MSA) uniformise ses pratiques et permette aux cueilleurs et cueilleuses de bénéficier du statut et de la protection sociale agricole, tels que permis par le code rural.

En résumé, il faut sortir des règlements qui imposent aux petits producteurs et productrices les mêmes contraintes que celles relatives aux produits industriels et ainsi leur permettre la production, fabrication et utilisation de produits naturels pour toutes et tous! **n**

Sophie Fagot,
paysanne dans le Vaucluse

(1) Produits naturels traditionnels, élaborés de manière artisanale et à partir de produits naturels non génétiquement transformés.

(2) On appelle allégation de santé tout message qui affirme, suggère ou implique qu'un produit procure des bénéfices particuliers en termes de santé.

(3) Rapport d'information « Les plantes médicinales et l'herboristerie : à la croisée de savoirs ancestraux et d'enjeux d'avenir », p. 370 – Le rapport : senat.fr/rap/r17-727/r17-7271.pdf

Convergence des luttes

Ensemble, nous sommes le monde !

Des paysan·nes de Touraine ont initié en décembre un mouvement de solidarité avec les travailleuses et travailleurs en grève contre la contre-réforme des retraites. Ils proposent d'amplifier la convergence sociale et de l'inscrire dans la durée, avec des « banquets populaires », le 1^{er} mai, et des « villages des convergences », en septembre.

En décembre 2019, un mouvement social sans précédent depuis mai 1968 a été lancé par les travailleuses et travailleurs du service public des transports. Il permet de poser dans le débat les enjeux de la contre-réforme des retraites d'Emmanuel Macron.

Contribuer, selon ses moyens, par la cotisation sur son travail à financer un système permettant à chacune de bénéficier de prestations selon ses besoins est la base de notre « vivre ensemble ».

Certes, il faut « réformer » ce système encore imparfait, mais nos dirigeants, inféodés à la finance, veulent une révolution. Dans quel but ? Que le plus petit nombre s'approprie le résultat du travail du plus grand nombre ? Pour quelle perspective ? Accroître les inégalités, déstabiliser des sociétés entières, nous livrer au chacun pour soi ? Et la question environnementale là-dedans ?

Nous, travailleuses et travailleuses de la terre, savons que si cette révolution du chacun pour soi passe, c'en est fini de la péréquation qui seule permet des services publics sur nos territoires. Comment alors financer individuellement nos hôpitaux, nos écoles, nos routes... ? Comment maintenir l'activité, la vie dans

nos campagnes déjà bien mal en point ? Et avec quelle retraite : à quel âge, dans quelles conditions de santé avec la pénibilité de l'activité agricole ?

La Confédération paysanne a appelé à rejoindre la lutte sans préciser les modes d'action. Dès le 12 décembre, des paysan·nes en Touraine se sont organisés pour « alimenter » le mouvement en collectant et livrant des produits de leurs fermes. Puis ce fut le tour d'autres, en Béarn, Rhône, Aveyron... Ici, c'était une soupe à prix libre pour reverser aux caisses de grève, là un petit-déjeuner servi aux

cheminots ou salariés de Carrefour, ailleurs un banquet populaire...

Arrêtons-nous sur ce banquet. Le 27 décembre, en pleines fêtes, plus de 20 fermes de Touraine livrent plus de 250 kg de viandes, pain, œufs, miel, bière, vin, poisson, légumes, fromages à des cheminots qui cuisinent pour servir plus de 300 repas complets, avec une collecte de 3 500 euros

Quelle que soit l'issue de la lutte sur cette contre-réforme des retraites, l'avenir est dans la continuité de cette convergence des travailleurs et travailleuses qui s'approprient la politique. Il s'agit de se poser la question du sens du travail et des mécanismes d'allocation de la ressource produite par ce dernier pour le bénéfice de toutes. Et partant de là, de créer et faire vivre un rapport de force victorieux.

Le 1^{er} mai arrive : il pourrait être la projection de ce projet dans une séquence historique. Les paysan·nes, partout en France organiseraient des banquets populaires pour interroger sur la valeur du travail. Travailler, est-ce pour accumuler dans son coin ou pour contribuer à améliorer notre condition humaine dans une convivialité basée sur des valeurs de solidarité et de partage ?

Paysannes et paysans, nous sommes capables de nous organiser, nous pouvons nourrir et alimenter ce mouvement social. Nous avons l'habitude de porter des projets, d'agir en collectifs, d'inscrire notre action dans la durée : tout ce que nous faisons déjà sur nos fermes !

Nous avons chacun·e en nous cette responsabilité. En l'an 2000, sur les contreforts du Larzac, nous avons inscrit

en lettres blanches dans l'histoire : « *Le monde n'est pas une marchandise !* »

Le 1^{er} mai prochain pourrait être l'événement fondateur dans chaque territoire pour voir encore plus loin et installer des « Villages des Convergences », par exemple à la rentrée sociale de septembre.

Stéphane Hessel, résistant, dans son essai *Indignez-vous !* rappelait : « *Résister c'est créer, créer c'est résister* ». Nous pouvons le faire !

n

Romain Henry, Thierry Bouvet, Vincent Pinon, Mathieu Lersteau et Cyrille Derieux, paysans en Indre-et-Loire



Au banquet populaire de Tours, le 27 décembre

pour les grévistes. La radio locale fait un direct de 2 heures, tous les médias du coin sont là. Des conférences d'éducation populaire sur la division des travailleurs et sur l'évasion fiscale sont proposées, des jouets sont distribués... Une belle fête populaire chargée de sens qui réunit plus de 500 personnes, conclue par un concert qui, lui aussi, apporte à la caisse de grève près de 4 000 euros. Une dynamique de convergence locale est sur les rails. Et chacun comprend ce qui naît : « *Ensemble nous sommes le monde et le système n'est rien* », est-il scandé.

Première assemblée asiatique des jeunes de la Via campesina

En janvier, le Sri Lanka a accueilli la première assemblée asiatique des jeunes de la Via campesina, le plus grand réseau paysan mondial qui regroupe 182 organisations de 81 pays d'Afrique, d'Asie, des Amériques et d'Europe, dont la Confédération paysanne.

La première assemblée continentale asiatique des jeunes de la Via campesina s'est tenue à Ahngama, au Sri Lanka, du 11 au 14 janvier 2020, organisée par le Mouvement srilankais pour les réformes agraires et foncières (Monlar). L'assemblée a rassemblé plus de 60 jeunes paysan·nes, délégu·es de 13 organisations de 9 pays du continent (cf. encadré).

En ouverture, Pramesh Pokharel, jeune élu au sein du Comité international de coordination de la Via campesina (l'exécutif de la Via)⁽¹⁾, membre de la fédération des paysan·nes du Népal (ANPFA), a rappelé à tous les participant·es les dures réalités des zones rurales et le contexte de la montée de l'autoritarisme dans le monde : « 28 ans après la création de la Via campesina à Mons, en Belgique, une nouvelle génération de jeunes leaders est apparue dans nombre de nos organisations. Le monde est devenu plus inégalitaire et autoritaire au cours de ces décennies. Les paysan·nes et les populations rurales sont négligés et vivent dans des conditions difficiles. Les jeunes de nos communautés ont besoin de motivation, de formation et d'aide pour changer ces conditions. Des espaces comme cette assemblée offrent la formation politique et technique dont nos jeunes ont besoin pour mener à bien les luttes dans nos pays, sur nos territoires. »

L'Asie est un vaste continent, extrêmement diversifié. Elle abrite près de 65 % de



la population paysanne et rurale mondiale, très majoritairement des paysannes et des paysans sur de petites fermes. Une population de plus en plus victime ou menacée par une agriculture à forte intensité de capital, industrielle et basée sur les monocultures.

L'industrialisation de l'agriculture n'est pas une option viable

L'expansion du néolibéralisme par le biais de multiples accords de libre-échange sur le continent a eu pour conséquence de faire de l'agriculture une activité commerciale et d'affaires, poussant des millions de petit·es paysan·nes à quitter leurs fermes ou les plongeant dans un profond endettement. La plupart des jeunes du continent qui ont participé à l'assemblée ont mentionné que l'industrialisation de l'agriculture n'est pas une option viable pour subvenir aux besoins de leurs familles. L'importation à grande échelle de produits agricoles à bas prix met en danger la souveraineté alimentaire de nombreux pays asiatiques, accélérant la migration vers les villes des jeunes à la recherche de meilleurs revenus.

Les participant·es ont également souligné la féminisation croissante de l'agricul-

ture, des femmes devant assumer de multiples responsabilités, tant paysannes que familiales, notamment après le départ de leur conjoint parti chercher du travail dans les métropoles, ou parfois après leur suicide.

Pendant les quatre jours de l'assemblée, la jeune délégation a assisté à plusieurs conférences et présentations et s'est engagée activement dans des groupes de travail qui ont exploré la situation de la production alimentaire à petite échelle en Asie ou échangé des idées et des expériences de différentes pratiques agroécologiques. « Le système alimentaire industriel utilise 75 % des terres agricoles du monde mais il ne fournit que 30 % des besoins alimentaires mondiaux, a rappelé Nalini Anjanappa, une jeune déléguée de l'Inde. Au contraire, les paysan·nes, en opérant sur un quart des terres agricoles du monde, nourrissent 70 % de la population. Pourtant, on assiste en Asie à une expansion effrénée de l'agriculture industrielle. Et ce, malgré le fait que cette agriculture est néfaste pour la planète et qu'elle nécessite 9 fois plus d'énergie pour produire une unité de riz que les méthodes de production paysannes. »

Les participant·es ont également débattu de l'histoire de l'accaparement des terres à grande échelle sur le continent. Cette histoire, commencée par la colonisation il y a plusieurs décennies, se poursuit dans le monde post-colonial, avec la complicité de gouvernements alliés aux grandes entreprises.

Ils ont aussi échangé sur les projets destructeurs de terres agricoles, portés par des États au nom du « développement » : des routes de ceinture autour des villes, des ports ou extension de ports de commerce, des projets de trains à grande vitesse et bien d'autres grandes infrastructures qui, comme le pont de Patma au Bangladesh,

Les participant·es représentaient les organisations suivantes : Pakistan Kissan Rabita Committee, All Nepal Peasants Federation, Bhartiya Kisan Union (Inde), Karnataka Rajya Raita Sangha (Inde), Tamil Nadu Vivasayigal Sangam (Inde), Monlar (Sri Lanka), BAFLF (Bangladesh), Serikat Petani Indonesia (Indonésie), Korean Peasant League (Corée-du-Sud), Korean Women Peasants Association (Corée-du-Sud), Paragos Philippines, Assembly of Poor et Northern Peasants Federation (Thaïlande).

La Via campesina est représentée en Asie par 28 organisations paysannes et rurales de 15 pays, rassemblées en deux regroupements régionaux : l'Asie du Sud (Inde, Pakistan, Bangladesh, Népal, Sri Lanka) et l'Asie du Sud-Est et de l'Est (Japon, Corée du Sud, Philippines, Indonésie, Thaïlande, Taïwan, Vietnam, Cambodge, Malaisie, Timor Leste).

La liste des 182 organisations membres de la Via campesina dans le monde est à retrouver sur : viacampesina.org/fr/qui-sommes-nous

sont souvent entachées de corruption des dirigeants locaux et nationaux.

Le rôle joué par les institutions financières internationales – telles que la Banque mondiale, le FMI ou la Banque asiatique de développement – dans le refus de politiques publiques efficaces pour le bien-être des communautés paysannes et rurales a également été discuté : « Les accords de libre-échange et l'Organisation mondiale du commerce ont contribué à l'expansion de l'économie de marché et de l'agriculture industrielle en Asie, qui s'est faite au détriment des marchés locaux et des méthodes de production paysannes. Trois décennies de néolibéralisme nous ont volé notre avenir », s'est exclamé Nawarat Siangsan, de Thaïlande.

« Dans l'une des présentations, nous avons appris que les entreprises agroalimentaires sont à leur tour détenues par des sociétés de gestion d'actifs, soulevait Marlan Ifantri, venu d'Indonésie. En 2016, les cinq plus grandes sociétés d'investissement spéculatif possédaient ainsi, collectivement, entre 12,4 % et 32,7 % des actions des principales entreprises de semences et d'agrochimie, comme Bayer, Monsanto, DuPont, Syngenta et Dow. » « Que font ces sociétés de gestion d'actifs dans le secteur agricole ? Que savent-elles ? », s'interrogeait-il.

Lors de la présentation de la Déclaration des Nations unies sur les droits des pay-

san-nes et autres personnes travaillant dans les zones rurales⁽²⁾, les participant-es ont noté que les 28 articles, s'ils sont mis en œuvre par leurs propres gouvernements nationaux, peuvent contribuer grandement à résoudre les crises agraires rurales. La négociation de la Déclaration, qui a duré 17 ans, a été menée principalement par les paysan-nes eux-mêmes, avec l'aide d'alliés. Elle a également constitué un processus de formation pour beaucoup d'entre eux, leur permettant de comprendre comment négocier, présenter et faire pression pour leurs droits dans les espaces de gouvernance mondiale, tels que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

L'avenir est entre les mains de la jeune génération

« L'avenir de notre mouvement et de la planète est entre les mains de la jeune génération de paysannes et de paysans issus de nos communautés, déclarait Sharmien Akter Moyna, du Bangladesh. À ce stade, les éléments sont contre eux et nombre d'entre eux sont contraints de quitter l'agriculture et d'émigrer vers les villes, travaillant souvent dans des conditions difficiles. Pour récupérer la souveraineté alimentaire dans nos villages, nous devons d'abord permettre à nos jeunes de s'exprimer, d'échanger et de se former sur les aspects politiques

et techniques de l'agriculture, de l'agroécologie et des luttes qui se déroulent dans le monde entier. Cette assemblée s'inscrit dans ce processus de transmission du relais à la jeune génération. »

« La jeune génération est également prête à remettre en question les normes patriarcales qui existent dans nos sociétés. C'est une bonne chose. Un rassemblement comme celui-ci leur donne l'occasion de comprendre les origines et les caractéristiques politiques du féminisme et de développer une critique du capitalisme et du néolibéralisme qui maintient le patriarcat en vie de bien des façons », a ajouté Sujeong Hong, de Corée du Sud.

Les participant-es ont insisté sur le fait que l'agroécologie paysanne est cruciale pour faire face au réchauffement climatique. Ils ont aussi insisté sur l'organisation de sessions de « formation » sur l'agroécologie, la communication paysanne et la justice climatique dans les mois à venir. ▢

La Via campesina,
viacampesina.org

(1) Le Comité international de coordination (CCI) de la Via campesina est composé de 18 personnes, soit un homme et une femme pour chacune des 9 régions du monde du réseau paysan. Sa plus récente réunion s'est tenue début décembre en France, au siège de la Confédération paysanne, à Bagnolet.

(2) eurovia.org/wp-content/uploads/2016/04/FR-LVC-Declaration-droits-des-paysans-et-paysannes.pdf



Une ferme très à cheval en agriculture paysanne

Le cheval, plus noble conquête de l'homme ? Soit, mais ce noble animal peut-il apporter sa contribution à l'agriculture paysanne ? Ne l'a-t-il pas déjà versée pendant des siècles ? Dans le lot, Agathe Bodo et Jean-Baptiste Hannebicque veulent le démontrer à nouveau.

Elle, Agathe, après avoir vécu en Baie de Somme, part en Lozère travailler plus de trois ans à l'animation et au développement de la filière cheval locale.

Lui, Jean-Baptiste, ses études tournées vers l'aménagement du territoire et l'élaboration de diagnostics territoriaux le mènent en Haute-Savoie, dans les alpages, puis au Costa Rica, pour accompagner des paysans dans leur conversion à l'agriculture biologique. Il revient en France travailler pour l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, sur la réintroduction du cheval dans les territoires languedociens (transports scolaires, ramassage des déchets...). Dans son parcours, il devient pendant un an l'animateur de l'Association lozérienne pour le développement de l'emploi agricole et rural (Alodear) et de la Confédération paysanne de Lozère.

Eux deux : pour tester leur endurance et leur résistance dans tous les domaines, le couple voyage plus de six mois entre France

et Slovaquie, en autonomie avec trois chevaux. Ils parcourent plus de 3 000 kilomètres à la rencontre des paysannes d'Europe. Au sud de l'Allemagne, ils font la connaissance d'éleveurs de chevaux Haflingers avec lesquels ils se lient d'amitiés. Ceux-ci vendent le lait de leurs juments, pratique courante dans le pays.

Ils y retourneront deux ans de suite en *woofing*⁽¹⁾, le temps de chercher à poser leurs selles quelque part. Ce sera dans le Lot. En 2014, avec l'aide de paysans confédérés locaux, ils trouvent des terres agricoles qui appartenaient à une ferme équestre, pendant qu'Agathe travaille à l'Adear du Lot⁽²⁾.

En 2015, ils reprennent les Haflingers de leurs amis tyroliens qui cessent leur activité, et Jean-Baptiste s'installe officiellement en 2016, sur 24 hectares. Des bâtiments en bois sont autoconstruits pour ces chevaux réputés rustiques et dociles, pouvant être montés, attelés ou utilisés en traction animale.

Lait de jument

En 2019, la ferme, certifiée en bio (mention Nature & Progrès), possède un cheptel d'environ vingt chevaux, dont six juments poulinières et quatre pouliches de renouvellement. Les pouliches reproduisent à partir de quatre ans. La gestation dure onze mois et déclenche une période de six mois de lactation. Le poulain tète la totalité du lait pendant un mois et demi, puis la traite (mécanique) devient possible. Trois traites

par jour, très rapides (pas plus d'une minute), sont pratiquées jusqu'au tarissement correspondant au sevrage du poulain. Une jument produit environ 1,5 litre par traite, ce qui donne une lactation moyenne de 450 litres par an.

Le lait de jument est à 90 % identique au lait maternel humain, très riche en vitamine C, oméga 3, oméga 6... Le rêve ! Produit très sensible, il doit être filtré et surgelé (-35 °C) dans le quart d'heure qui suit la traite. Puis conservé au congélateur (-18 °C) avant la vente.

Ce lait est un produit thérapeutique plus qu'alimentaire. Des cures de 3 semaines sont proposées aux mamans à la suite d'allaitement, pour des problèmes gastriques ou dermatologiques, des allergies ou en cure de vitamines... La vente se fait à la ferme, dans les magasins locaux, sur Internet et les réseaux sociaux. Des visites pédagogiques sont organisées et une yourte (Accueil paysan) permet aux touristes de découvrir la ferme et ses produits, notamment les savons fabriqués sur place avec 30 % de lait de jument.

Et les mâles dans tout ça ? Un étalon est là pour la monte. Deux hongres (castrés) permettent une autre diversification : le débardage, le portage ou des promenades en calèches...

Cette utilisation paysanne de toutes les capacités de l'animal a permis en 2019 d'atteindre un chiffre d'affaires d'environ 32 000 euros (cf. encadré). L'Adear du Lot devrait bientôt « libérer » Agathe pour qu'elle puisse se lancer « à tous crins » (de cheval) dans le développement des différentes facettes de la ferme. Quelques vaches Salers devraient ainsi venir mieux valoriser les prairies. ▢

Patrice Vidieu,
paysan dans le Lot



Agathe Bodo, Jean-Baptiste Hannebicque et leurs enfants. Leur Jumenterie du Pech Blanc accueillait en septembre 2019 les 550 participant-es de la fête de l'agriculture paysanne du Lot, organisée par l'Adear et la Confédération paysanne du département – Le site de la ferme : galega.fr

(1) woof.net

(2) Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Lot, basée à Assier, près de Figeac.

Quelques chiffres

Le chiffre d'affaires de la Jumenterie du Pech Blanc – 32 000 euros en 2019 – se répartit comme suit : 25 % pour le lait, 25 % pour les savons, 15 % en vente d'animaux, 20 % en prestation de service en traction animale et 15 % en accueil sur la ferme. Pour l'instant, tout le bénéfice est réinvesti dans les installations.

Une installation atypique mais bien accompagnée

Bérenger Arnould souhaite s'installer en 2021 comme berger itinérant sur les bords de la Loire. D'ici là, il bénéficie de l'accompagnement et du portage d'activité de la Coopérative pour l'installation en agriculture paysanne (Ciap) du Maine-et-Loire.

Bérenger grandit dans une ferme laitière conventionnelle, dans les Ardennes. Après un BTS agricole, il enchaîne plusieurs saisons en maraîchage. En retournant travailler comme ouvrier agricole chez ses parents, il se rend compte de son attrait pour les animaux. Parallèlement, il découvre d'autres approches du métier, comme l'agriculture biologique et l'agroforesterie. Il décide alors de reprendre la ferme familiale et de la convertir en bio. Mais des tensions apparaissent au sein de la famille et le poussent à abandonner son projet de reprise.

Bérenger déménage alors dans le Maine-et-Loire pour rejoindre sa compagne. Une formation à l'agroforesterie l'y sensibilise aux liens entre élevage et environnement. Par le biais du Civam local⁽¹⁾, il rencontre Benoît, un éleveur laitier qui travaille en pâturages tournants et deviendra le paysan référent pour son nouveau projet d'installation : un élevage ovin itinérant afin de produire des agneaux d'herbe, tout en participant à la gestion des espaces naturels par le pastoralisme.

Un mode ancestral d'élevage

Ce mode ancestral d'élevage consiste à valoriser par le pâturage les ressources fourragères spontanées d'un espace naturel. Bérenger s'inspire de systèmes qui font leurs preuves, notamment celui des bergers itinérants des bords de Loire, un collectif de cinq bergers « sans terres » en Centre-Val-de-Loire. Pionnier dans le renouveau du pastoralisme, le collectif fait toujours figure d'exception puisqu'il n'est pas réellement reconnu par les institutions agricoles. Ces bergers ne disposent ni de bergerie, ni de mécanisation. Dehors toute l'année, leurs brebis pâturent sur des parcours constitués de terrains, publics ou privés, mis à disposition.

Afin de l'accompagner dans le montage et la réalisation de son projet, Bérenger sollicite la Coopérative pour l'installation en agriculture paysanne (Ciap) et débute un



Bérenger Arnould avec ses brebis

Stage Paysan Créatif en octobre 2018⁽²⁾. Très rapidement, la recherche du foncier est identifiée comme l'un des principaux enjeux pour le démarrage de son projet. Plusieurs réunions sont organisées pour sensibiliser les élu-es et autres acteurs du territoire – tels que le Conservatoire régional des espaces naturels – pour avoir leurs soutiens et envisager de futurs partenariats.

Le modèle économique pastoral diffère du modèle classique de l'élevage. Si les investissements sont nettement inférieurs, les charges et frais de fonctionnement ne sont pas nuls. De plus, certaines parcelles ne sont pas éligibles aux aides Pac. Ainsi, Bérenger a fait le choix d'équilibrer son modèle entre vente d'agneaux et prestations pour de l'éco-pâturage mais il se retrouve confronté aux difficultés que requiert la mise en place d'un tel système de production, atypique. Malgré l'énergie investie et l'intérêt que le projet suscite, il peine à fédérer concrètement les acteurs pour repérer les espaces disponibles qu'il pourrait occuper.

À force de persévérance, le jeune berger parvient à trouver quelques parcelles temporaires avec le soutien de ses paysans référents de la Ciap. En juin 2019, il entre en portage d'activité par la coopérative et bénéficie d'un préfinancement de 40 000 euros lui permettant d'acheter un troupeau de 145 brebis et d'investir dans une moutonnière (bétaillère). Grâce au statut de por-

tage de la Ciap, le futur berger expérimente concrètement sa pratique de l'élevage et prend en main son outil de production. Il peaufine le dimensionnement de son activité pour gagner du crédit auprès des banques. Pendant cette période, Bérenger poursuit ses démarches afin de sécuriser son foncier et concrétiser de nouvelles pistes (plusieurs opportunités récentes n'ont finalement pas abouti). La situation reste inconfortable mais le jeune paysan trouve le soutien d'un solide réseau paysan.

Bérenger est convaincu de l'intérêt de développer le pastoralisme pour gérer les milieux naturels, tant sur le plan économique qu'écologique. Certaines des parcelles qu'il convoite se situent sur des espaces naturels sensibles et sont soumises à des réglementations pour encadrer l'élevage, telles que le fait d'autoriser le pâturage des animaux seulement après la floraison. Le futur installé ne perçoit pas cela comme des contraintes. Il dit même éprouver « une satisfaction personnelle à participer à la gestion du milieu » avec son activité. **n**

Clémence Dairon,

en stage à la Ciap du Maine-et-Loire

(1) Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural – civam.org

(2) Le Stage Paysan Créatif, d'une durée d'un an, est un des trois outils d'accompagnement à l'installation proposés par la Ciap, avec le portage temporaire et les espaces test : ciap-pdl.fr

Une coopérative alimentaire autogérée à Amiens

Le Peuplié est une coopérative alimentaire active depuis plus d'un an à Amiens. Elle cherche à encourager et soutenir une agriculture locale paysanne et à faciliter l'accès à ses produits au plus grand nombre.

Début 2018, un groupe d'une vingtaine de personnes commence à passer des commandes en groupement d'achat, avec le projet d'ouvrir rapidement une épicerie autogérée. Début de notre apprentissage : trouver des fournisseurs bio (producteurs locaux et grossistes), organiser des commandes, des distributions et le reconditionnement de produits achetés en vrac. Il faut aussi faire connaître le projet autour de nous pour l'ouvrir à d'autres. On contacte des maraîchers, un paysan-boulangier, une apicultrice et un grossiste engagé. On leur explique le projet et ils nous font confiance : la première commande est réglée sans avance d'argent. Pour se constituer une réserve en vue des dépenses à venir, nous appliquons une marge de 10 % sur les ventes. Le bouche-à-oreille fonctionnant bien, à la fin de la première année, le Peuplié rassemble une cinquantaine de coopérateurs et coopératrices.

Pour la suite, on n'invente rien. Il nous suffit de découvrir l'existence de la Diony Coop, à Saint-Denis, près de Paris, et d'appliquer ses principes

de fonctionnement (cf. CS n° 315). On s'éloigne ainsi du modèle « supermarché coopératif et participatif » qui nous avait sauté aux yeux au début.

Le local est trouvé dans les petites annonces : 80 m² en sous-location dans une zone d'activités assez proche du centre-ville. Les trois premiers mois de loyer sont payés grâce à la réserve (les 10 % de marge) et laissent le temps de faire des travaux, de construire les étagères et de les remplir.



Le Peuplié est membre de la fédération des coopératives alimentaires autogérées : fede-coop.org

Peuplié propose près de 900 références qui couvrent pratiquement tous nos besoins.

Dans les premiers temps, on voit arriver des « clients » attirés par une offre de produits de qualité à prix réduits. Il faut réagir et des temps d'accueil sont instaurés. C'est le point d'entrée des nouveaux et nouvelles. Pendant une heure sont expliqués les valeurs, l'histoire et le fonctionnement du Peuplié. C'est important d'y consacrer du temps pour que le message soit clair : être coopérateur, c'est ne pas être consommateur.

La participation et le soutien au projet, la solidarité, les échanges et les liens sont essentiels. Et ces temps d'accueil permettent de faire déjà un peu connaissance. Le quotidien local a publié un article sur la création de la coop et un super article est paru dans Le Poing (avec un g)⁽¹⁾. Pas de grand plan de communication mais une construction minutieuse, fondée sur des valeurs, des actions partagées et sur la convivialité : apéros autour du bar, barbecues sur le bitume du parking, concerts, théâtre, ateliers, bricolage...

Novembre 2019, bonne nouvelle : on a atteint le nombre de coopérateurs nécessaire, toutes les charges de l'année sont payées. Moins bonne nouvelle : le loyer augmente et la participation de chacun-e au fonctionnement passe à 36 euros. On met en place une « caisse solidaire » pour aider les petits budgets à financer leur participation annuelle. Il n'est demandé aucun justificatif.

Le 1^{er} février 2020, nous sommes 185 coopérateurs et coopératrices. Notre bilan financier 2019 est positif, nous n'avons aucune dette. On mange bien, on dort bien et on ne va plus au supermarché. ■

L'équipe du Peuplié

(1) lepoingpresselibertaire.org

Comment ça marche ?

- 1) Je lis la charte.
- 2) Je deviens coopérateur ou coopératrice en participant aux frais de fonctionnement (location du local, charges, assurance). Montant de la participation : 36 euros pour 2020.
- 3) Je dépose une somme d'argent notée sur ma fiche « compte-coopérateur ». C'est mon budget pour mes futurs achats. Cette somme permet l'approvisionnement de la coop alimentaire en produits.
- 4) Je peux faire mes courses. Pas besoin de porte-monnaie, il me suffit de noter le montant de mes achats sur ma fiche et de calculer ce qu'il me reste pour mes prochains achats. Je crédite mon compte quand je le veux/peux.
- 5) Je participe à la vie de la coop selon mes désirs/savoir-faire : commandes de produits, tenue des lieux, réception des marchandises, reconditionnement, mise en rayon...

À lire

Quelques conseils et informations pour ouvrir une coopérative alimentaire dans l'esprit du Peuplié (Amiens) et de la Diony Coop (Saint-Denis), de Jean-Claude Richard, nouvelle édition cette année, 114 pages, 9 euros – editions-libertaires.org

Ouvertures

Lundi et mercredi 16h – 19h

Samedi : 10h – 17h

161, rue Dejean – 80000 Amiens

contact@lepeuplie.org

Beaumont : objectif « jeunes »

De nombreuses communes travaillent à la revitalisation de leur territoire, notamment en favorisant l'installation de nouveaux paysan·nes. Nous en avons parlé dans notre dossier de janvier. Mais voilà un autre exemple réjouissant, celui de Beaumont, en Ardèche.

Pascal Waldschmit, paysan aujourd'hui retraité, termine son quatrième mandat de maire de Beaumont, en Ardèche (250 habitant·es, 1 200 l'été avec les touristes). Agnès, une jeune paysanne, est tête de liste en mars pour tenter de le remplacer à ce mandat.

En 1975, la commune ne comptait plus que 160 habitant·es. C'est grâce à une politique volontariste de logement que la population, notamment de jeunes, s'est agrandie. Ils ont créé leurs emplois d'artisans, musiciens, paysan·nes...

Les élu·es ont effectué un gros travail de recensement des biens vacants : de nombreuses parcelles étaient abandonnées, sans propriétaire connu·e, certaines étaient au même nom depuis 1850. La commune a récupéré ces terres auprès de l'État. Elle a également acquis 45 hectares de terres pour une bouchée de pain, via la communauté de communes qui a pu stocker du foncier préempté par la Safer.

Sur une partie des terres récupérées ou acquises, une « ferme communale » a été créée. Après appel à porteurs de projet, Remy Fischer et Eléonore Coste s'y sont installés il y a une dizaine d'années, sur une quarantaine d'hectares. La mairie a « avancé » les matériaux utilisés pour construire le bâtiment agricole et réhabiliter la ruine. Pour se faire, elle a obtenu des aides financières du conseil départemental et du conseil régional. Les jeunes paysans ont réalisé le travail de reconquête des terres, de construction et de réhabilitation en autoconstruction. En 2018, le couple a tout racheté pour 90 000 euros. Ils élèvent des porcs sur paille, cultivent des plantes médicinales et aromatiques, produisent du miel⁽¹⁾.

« En matière d'agriculture, on fait de la pédagogie, commente Pascal Waldschmit. Il faut convaincre les gens de laisser les terres à des jeunes, pour maintenir l'école, les espaces naturels, la vie ! » Et de poursuivre : « Pour protéger l'agriculture, après avoir fait un diagnostic de territoire, on a mis dans le plan local d'urbanisme (PLU) le maximum de terres en zone agricole : 216 hectares qui étaient constructibles ont ainsi été rendus à l'agriculture. Nous sommes les premiers en Ardèche à le faire. Le PLU est une base. On a placé en zone agricole non seulement ce qui est exploité



Remy Fischer et Eléonore Coste vivent à Beaumont depuis une dizaine d'années. Ils sont devenus paysans grâce à l'action déterminée de la municipalité pour faciliter l'installation de jeunes dans la commune.

aujourd'hui, mais aussi tout ce qui pourrait l'être un jour. »⁽²⁾

Pour attirer les jeunes, le logement est aussi primordial. 3 logements ont d'abord été réalisés sur des ruines. Puis la commune a acquis un terrain et mené un projet original, en partenariat avec la Fondation de France, l'Atelier parisien Construire de l'architecte Patrick Bouchain et les candidat·es habitant·es. Depuis près de sept ans, les résident·es occupent ainsi le hameau des Bogues du Blat, six maisons de forme ovale à ossature bois, habitats à loyer modéré (HLM), dans une châtaigneraie sur les hauteurs du village⁽³⁾.

Lien social

La particularité de Beaumont, c'est aussi de se situer en Hautes-Cévennes et d'être composée de hameaux très éloignés les uns des autres. Alors, toujours pour créer du lien social, la commune met une machine à laver le linge à disposition des habitant·es dont certains vivent dans des habitats dits légers (yourtes ou cabanes). Une douzaine de personnes l'utilisent, moyennant 2 euros par lessive.

De même, une voiture électrique a été acquise par la commune (avec 80 % de subventions) et mise à disposition des habitant·es. L'association Roule ma poule gère l'amortissement et l'entretien du véhi-

cule, utilisé 25 000 km pour la première année.

Le dernier projet en date est l'aménagement de l'ancien presbytère, racheté par la mairie. Le bâtiment très ancien est en cours de rénovation et hébergera un bistrot-auberge de pays, un gîte d'étape, une médiathèque et une salle pour les associations. « Chaque année, la mairie organise une réunion en août où les touristes viennent. On explique tous nos projets et réalisations. On en profite pour récupérer les adresses mail des personnes qui souhaitent s'informer de la suite et, peut-être, aider. »

« La vraie démocratie, c'est la dialectique "pouvoir/contre-pouvoir", c'est la démocratie participative qui la fait émerger, et on avance ! », assure Pascal dont la municipalité organise aussi des chantiers participatifs : les habitant·es volontaires pour ces chantiers d'intérêt communal passent la journée ensemble à travailler, partageant leur repas du midi.

Pascal quitte son mandat de maire avec regret car il a adoré participer à l'essor de sa commune. Il restera conseiller municipal. Mais il est sage de savoir passer la main aux jeunes... ▢

Véronique Léon

(1) fermedefabrou.jimdofree.com

(2) 12 fermes vivent aujourd'hui sur la commune, dont deux créées et les autres confortées par les terres récupérées.

(3) nouveauxcommanditaires.eu/dbfiles/mfile/2800/2836/DP_Patrick_Bouchain.pdf

Le temps des communes

En lien avec la campagne *Décidons de notre alimentation*, initiée et animée par les Amies de la Confédération paysanne, les actions en vue des élections municipales se sont multipliées ces dernières semaines.

En janvier, avec une douzaine d'autres organisations nationales, nous avons lancé une grande campagne d'interpellation des candidat·es aux élections municipales sur l'alimentation. Nous continuons de recevoir de nombreuses réponses. Nous vous en livrons ici quelques extraits.

Des Amies de la Conf' du Morbihan : « D'autres associations avaient été conviées à venir débattre de la question de la démocratie alimentaire. À Questembert, une rencontre a eu lieu avec un accueil très positif. À Séné, Vannes et Monterblanc, nous avons pu prendre rendez-vous avec différents candidats. Nous allons aussi rencontrer deux paysans qui sont candidats, à Pénestin et Malansac. Cette campagne suscite

un grand intérêt du fait particulièrement de la thématique de la démocratie alimentaire. »

D'une paysanne adhérente de la Conf' et candidate en Ardèche : « J'ai répondu à quelques questions et je me rends compte qu'on est loin d'avoir réfléchi à tout ! On a pour projet de faire un diagnostic agricole de notre territoire pour recenser les secteurs susceptibles d'accueillir des paysans, réunir les porteurs de projets et les trois paysannes de la commune pour répartir équitablement le foncier. Nous souhaitons rompre avec l'entreprise qui fournit nos cantines et organiser l'approvisionnement local. Nous sommes très intéressés pour mettre en place un Conseil citoyen de l'agriculture et de l'alimentation. »

De Gregory G., maire et candidat à Dolus (17) : « Nous allons continuer à travailler sur

le foncier agricole, avec la communauté de commune et avec un salarié consacré spécifiquement à ce sujet. On n'aura pas un adjoint chargé spécifiquement de l'agriculture car on a un programme qui s'appelle *De la graine et du nais-sain* (la pêche) à l'assiette. On a vraiment une dynamique transversale là-dessus. On a fait faire une évaluation de nos politiques publiques pour mesurer les externalités et faire un bilan de l'impact concret des actions mises en place par la mairie de 2014 à 2020. »

De Serge M, conseiller municipal et candidat à Beauchamp (95) : « La commune ne possède pas de terres agricoles mais deux communes voisines ont décidé en commun de préempter une quarantaine d'hectares de terres agricoles pour les convertir au bio, en vue de fournir la restauration collective. À Beauchamp, la restauration pour les écoles et centres de loisirs est réalisée sur place : 50 % bio, le plus local possible. Des actions anti-gaspillage sont et seront mises en place. Un Conseil citoyen de l'agriculture et de l'alimentation pourrait être mis en place à travers les conseils de quartier. »

À Épinay-sur-Seine (93), la liste citoyenne et écologique a décidé de mettre la question de l'alimentation en premier point de son programme : « L'urgence climatique ne fait plus débat, c'est un enjeu à l'échelle mondiale mais une grande partie des réponses sera locale. Nous mettrons en place un Conseil local de gouvernance de la transition écologique. Le projet des anciens laboratoires Eclair, sur quatre hectares, doit être reconsidéré à la hauteur de ces enjeux : nous en ferons un lieu d'agriculture urbaine fournissant les cantines de la ville. »

Nous voulons promouvoir une alimentation saine et de qualité pour toutes et tous, rétablir le lien entre les producteurs et les consommateurs. Pour cela, nous avons décidé de développer des circuits courts pour favoriser le lien direct avec des groupements de paysans régionaux, issus de l'agriculture paysanne, et d'investir dans le foncier agricole à l'extérieur de la ville pour alimenter la cuisine centrale, en favorisant l'installation d'agriculteurs. »

Tous les programmes électoraux municipaux ont cette année un côté « écolo ». La plupart ne visent que « l'adaptation au réchauffement climatique », mais notre revendication commune d'en finir avec le productivisme et les inégalités sociales fait son chemin... ▢

Michel Besson,

membre du bureau des Amies de la Conf'

Les Amies de la Confédération paysanne

DÉCIDONS DE NOTRE ALIMENTATION !

COMPRENDRE,
AGIR PRÈS DE CHEZ SOI,
FAIRE BOUGER LES POLITIQUES PUBLIQUES
ET LUTTER POUR UNE VÉRITABLE
DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

KIT DE MOBILISATION DES AMI.E.S DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

• Les Amies de la Confédération paysanne • 104 Rue Robespierre, 93170 Bagnolet • 01 43 62 18 70 •
• contact@lesamisdelaconf.org • www.lesamisdelaconf.org •

Le kit de la campagne *Décidons de notre alimentation* est à télécharger sur le site : lesamisdelaconf.org

Fabuleuse abeille

Depuis toujours, cet insecte, présent bien avant l'arrivée de l'espèce humaine, a généré plus que de l'intérêt : de la fascination. Les plus savant-es d'entre nous ont tenté de comprendre les mystères de l'organisation de cette société. Déjà en 380 avant JC, Aristote s'essayait à l'exercice. Depuis, nombreux sont ceux et celles à avoir disserté sur le sujet, comme Maeterlinck, jusqu'à Karl Von Frisch qui obtiendra le prix Nobel en 1973 pour ses travaux sur cet étonnant petit animal.

Les ouvrages sur le sujet se comptent par centaines. Alors, dans cette profusion, qu'apporte cet opus collectif chapeauté par le CNRS ? La préface de Jean-Claude Ameisen – de l'émission radio *Sur les épaules de Darwin* – fait jaillir la saveur du miel et nous invite à la découverte des dernières nouvelles du monde des abeilles. Les auteur.es vont ensuite balayer tous les aspects de l'univers de cet insecte. Ils vont nous détailler les performances de l'abeille dont le cerveau de moins d'un millimètre cube lui permet de s'orienter et d'optimiser ses trajets, de retrouver les fleurs les plus nourricières grâce à sa super-mémoire olfactive. Dans la somme considérable d'informations que nous apporte cet ouvrage, il y a un aspect peu abordé ailleurs, celui de la qualité de l'habitat ; les chercheurs parlent de « ruches saines ». Forme et matériau de construction ne seraient pas des éléments neutres pour la santé de l'essaim, le bois de châtaignier semblerait plus apte à repousser le parasite varroa. Un long chapitre met en cause les pesticides et les auteur.es souhaitent une agriculture sans ces toxiques. Ils et elles espèrent que « ce fabuleux insecte pourra poursuivre sa trajectoire sur un long futur commun ».

Chaque page est un parcours dans l'aventure de la nature, qui est l'histoire de notre vie. **n**

Michel Curade



Abeilles, une histoire intime avec l'humanité, sous la direction de Martine Regert, éditions du CNRS et du Cherche midi, 160 pages, 24,90 euros.

Bulletin d'abonnement

Avec le bulletin d'abonnement à retourner sous enveloppe timbrée avec votre chèque à l'ordre de **Campagnes solidaires** au 104, rue Robespierre – 93170 BAGNOLET

N° 359



TARIFS :
Annuel (11 numéros) : 46 €
6 numéros : 24 €

Soutien, collectivité et étranger : 60 € (ou plus)

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____ Commune _____
Profession _____ Téléphone _____
Courriel : _____

Ou avec le mandat de prélèvements sepa ci-dessous à retourner en y joignant un relevé bancaire (RIB) ou postal (RIP) Média Pays – 104, rue Robespierre – 93170 BAGNOLET

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____ Commune _____

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Média Pays à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Média Pays. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Fait à..... Signature :
le.....

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter :
Établissement/Agence _____
Adresse _____
Code postal _____ Commune _____

Je vous prie de bien vouloir présenter en faveur de Média Pays sur le compte référence ci-dessous les sommes correspondant à mon abonnement :
Tous les quatre mois r 15 € ou r 20 € Soutien, collectivité et étranger (le 15^{ème} jour du premier mois)
Annuellement r 45 € ou r 60 € Soutien, collectivité et étranger (à la date du renouvellement)

IBAN

BIC

Association bénéficiaire : Média pays – Numéro national d'émetteur : FR96ZZZ492109

Ou sur le site de la Confédération paysanne : www.confederationpaysanne.fr

Tél. : 01 43 62 82 82 – abocs@confederationpaysanne.fr

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion de l'association et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès aux informations dans les conditions prévues par la délibération N°80 du 1/4/80 de la CNIL.

Reprenons la main !



3 candidats concouraient pour le prix Pinocchio 2020, porté par la Confédération paysanne et les Amis de la Terre et remis le 24 février sur le stand du syndicat paysan au Salon de l'Agriculture. Un prix pour récompenser « le meilleur du pire ». 3 firmes que nous vous avons présentées dans notre dossier du mois dernier : Bigard, Lactalis et Yara. 3 grands menteurs avec leurs dossiers en papier glacé, leurs éléments de langage et leurs pubs qui parlent de leur souci des paysan-nes, des consommateurs et consommatrices, des générations futures, de la planète... 3 arnaqueurs. C'est l'entreprise norvégienne spécialiste des engrais chimiques Yara qui l'emporte, d'une courte tête devant Lactalis, selon les 12800 votes collectés par Internet. Yara promeut le concept d'« agriculture intelligente face au climat ». Une belle formule pour continuer à faire croître ses profits à tout prix. La firme – qui possède en France 3 usines au Havre, à Ambès (Gironde) et à Montoire-de-Bretagne (Loire-Atlantique) – aurait dépensé 11 millions d'euros en activités de lobbying sur les dix dernières années pour développer son marché. Elle peut se le permettre puisqu'elle génère plus de 13 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuels, les intrants chimiques représentant en moyenne 14,1 % des dépenses d'une ferme en France en 2019.

Après la remise symbolique du prix, une centaine de manifestant-es est venue remettre le trophée au ministère de l'Agriculture, sur son stand au Salon. Un ministère bien faible, pour ne pas dire complice, face aux agissements de sociétés telles que les trois nominées.

« Nous allons tenter de reprendre la main en coupant les ficelles qui relient l'agrobusiness et le ministère », a expliqué le porte-parole du syndicat Confédération paysanne, Nicolas Girod, en coupant les ficelles tombant d'une maquette de main géante installée sur le stand ministériel. **BD**

